

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION, DE L'HABITAT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE**

RGPHAE



BUREAU CENTRAL DU RECENSEMENT (BCR)

VOLUME VI

**RAPPORT D'ANALYSE SUR LES PRINCIPAUX RESULTATS
DU MODULE DES EXPLOITATIONS AGROPASTORALES
DE TYPE MODERNE DU RGPHAE - 2025**

Bujumbura, Août 2025

CARTE 1 : CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI



PARTENAIRES DU RGPHAE

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE



FIDA

FIDA
Investir dans les populations rurales

PROGRAMME
FIDA BURUNDI

LA BANQUE MONDIALE
BIRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Enabel



Coopération suisse

Royaume
des Pays-Bas

PREFACE

Le décret N°100/109 du 30 Novembre 2020 portant institution du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) marque la volonté du Gouvernement du Burundi de rénover son système d'information statistique pour élaborer ses politiques, programmes et projets de développement répondant aux ambitions de la vision du Burundi « **pays émergent en 2040 et pays développé en 2060** » ainsi qu'aux engagements régionaux et internationaux auxquels le pays a souscrit.

Le RGPHAE est une opération statistique dans laquelle le Burundi a couplé son quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) à son premier Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE). Ce recensement a permis d'établir le bilan démographique et de déterminer les caractéristiques de l'habitat, socioculturelles, structurelles ainsi que le potentiel agropastoral du Burundi. Il a permis également de disposer des données statistiques fiables, complètes et actualisées désagrégées par province, commune et colline/quartier, indispensables pour la bonne planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement.

Le RGPHAE a permis d'obtenir une nouvelle photographie des caractéristiques principales du monde rural, des exploitations et des structures agropastorales pour répondre aux besoins du RGAE. De même, une base de sondage récente et un référentiel pour les enquêtes et les statistiques courantes étaient nécessaires pour une série d'enquêtes sur les sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'horticulture, de la pêche et de l'aquaculture, de la foresterie et de la sylviculture réalisée sur des échantillons représentatifs.

En réalisant le RGPHAE, le Burundi a ainsi inscrit son nom dans le concert des nations ayant répondu au rendez-vous du Programme Mondial des recensements de la population et de l'habitat des Nations Unies et à celui du Recensement de l'Agriculture préconisé par la FAO, cycle 2020. Pour compléter le succès du volet agricole du RGPHAE, le pays vient de réussir la réalisation du dénombrement exhaustif du Module des Exploitations Modernes (EM) et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) du RGAE. Le Gouvernement du Burundi invite tous les acteurs de développement à faire bon usage de ces données dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes et projets de développement contribuant à l'émergence et au développement durable du pays.

**Son Excellence le Premier Ministre de la République et
Président du Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR)**

Honorable Nestor NAHONTUYE

REMERCIEMENTS

Le présent document, intitulé « **Volume VI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage, 2025)** », est une publication contenant les indicateurs du module des exploitations agropastorales modernes.

Les autres rapports portant sur les résultats définitifs du volet agropastoral sont consignés dans d'autres volumes permettant ainsi à l'ensemble des utilisateurs de disposer des indicateurs pertinents pour mieux saisir les mutations de ce secteur.

Le Gouvernement voudrait saisir cette opportunité pour adresser ses sincères remerciements à tous ses partenaires au développement ayant accompagné le processus du RGPHAE, en l'occurrence (i) la Banque Mondiale (BM) à travers le Projet Régional des Statistiques pour les Résultats de l'Afrique de l'Est au Burundi (PROSTATBU) ; (ii) la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers le Projet d'Entrepreneuriat Agropastoral et Perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes (PEAPPJF) et le Projet de Développement Intégré Burundi-Rwanda (BRIDEP) ; (iii) le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ; (iv) l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) ; (v) le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; (vi) le Royaume des Pays-Bas ; (vii) le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) ; (viii) le Catholic Relief Services (CRS) ; (ix) Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et (x) Fonds International de développement Agricole (FIDA) à travers le Projet d'Intensification de la Production Agricole et de la réduction de la Vulnérabilité au Burundi (PIPARVR-B).

Le Gouvernement réitère également sa gratitude envers (i) tous les organes du RGPHAE (CNOR, CTR, BCR, CPR et CCR) ; (ii) le personnel contractuel (agents cartographes, chefs d'équipe, assistants TIC, superviseurs) ; (iii) les bureaux provinciaux de l'INSBU ; (iv) les directions provinciales du MINEAGRIE ; (v) les Experts nationaux et internationaux ; (vi) les cadres des Ministères sectoriels ; (vii) la population résidente et (viii) les médias pour la partition jouée afin de parvenir aux objectifs et résultats escomptés.

**Ministre des Finances, du Budget et
de l'Economie Numérique**

**Ministre de l'Environnement, de
l'Agriculture et de l'Élevage**

Alain NDIKUMANA

Calinie MBARUSHIMANA

TABLE DES MATIERES

PREFACE	3
REMERCIEMENTS.....	4
LISTE DES TABLEAUX	7
LISTE DES GRAPHIQUES	8
SIGLES ET ABREVIATIONS	9
AVANT-PROPOS	11
CHAPITRE I : PRESENTATION GÉNÉRALE DU BURUNDI.....	14
CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'INSTITUTIONNALISATION DU RECENSEMENT	16
II.1. CADRE LEGAL	16
II.2. CONCEPTS ET DEFINITIONS.....	17
II.3. APPROCHE MODULAIRE	24
II.4. CHAMP ET UNITES STATISTIQUES	26
II .5. FORMATION DU PERSONNEL	27
II.6. OUTILS ET METHODES DE COLLECTE DES DONNEES	27
II.7. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES	28
II.8. PUBLICATION ET DIFFUSION DES DONNEES	28
II.9. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	30
CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DU MODULE DES EXPLOITATIONS AGROPASTORALES DE TYPE MODERNE	31
RESUME EXECUTIF.....	31
INDICATEURS SYNTHETIQUES DES EXPLOITATIONS AGROPASTORALES DE TYPE MODERNE (EM) .	33
III.1. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGROPASTORALES DE TYPE MODERNE	35
a) <i>Statut et activités des Exploitations de type moderne</i>	<i>35</i>
b) <i>Année de création et année de début d'activité.....</i>	<i>36</i>
c) <i>Activités</i>	<i>36</i>
d) <i>Caractéristiques du responsable de gestion.....</i>	<i>37</i>
e) <i>Acquisition des terres et superficies des exploitations</i>	<i>38</i>

III.2. MAIN-D'ŒUVRE.....	40
a) <i>Caractéristiques des salariés permanents.....</i>	40
b) <i>Caractéristiques des temporaires</i>	41
III.3. EQUIPMENTS / MATERIELS ET INFRASTRUCTURES	42
III.4. CULTURES-SUPERFICIES-INTRANTS	45
a) <i>Céréales.....</i>	46
b) <i>Tubercules et racines.....</i>	47
c) <i>Légumineuses.....</i>	48
d) <i>Bananes.....</i>	49
e) <i>Oléagineux</i>	50
f) <i>Légumes</i>	50
g) <i>Cultures fruitières.....</i>	51
h) <i>Cultures de rente</i>	51
i) <i>Cultures fourragères.....</i>	52
III.5. ELEVAGE.....	53
a) <i>Exploitations possédant des animaux.....</i>	53
b) <i>Effectifs des animaux.....</i>	53
c) <i>Produits vétérinaires.....</i>	54
d) <i>Apiculture.....</i>	54
III .6. PECHE-AQUACULTURE	55
a) <i>Pêche.....</i>	55
b) <i>Aquaculture.....</i>	55
ANNEXES	57
ANNEXE I : TABLEAUX	58
ANNEXE II : PERSONNEL NATIONAL	69
ANNEXE III : SUPERVISEURS DU MODULE DES EXPLOITATIONS MODERNES (EM) ET ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA)	71
ANNEXE IV : EQUIPE DE REDACTION – ATELIER D'ANALYSE DES DONNEES DU MODULE DES EXPLOITATIONS MODERNES (EM) ET ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA).....	72
ANNEXE V : PERSONNEL INTERNATIONAL.....	73

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU EM01: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE STATUT	35
TABLEAU EM02: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR ANNEE DE CREATION SELON L'ANNEE DU DEBUT D'ACTIVITE	36
TABLEAU EM03: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES SELON LA PRINCIPALE ACTIVITE PRATIQUEE	36
TABLEAU EM04: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES SELON LA PREMIERE ACTIVITE SECONDAIRE	37
TABLEAU EM05: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES SELON LE TYPE DE CULTURES PRATIQUEES	37
TABLEAU EM06: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES SELON LE PRINCIPAL MODE D'ACQUISITION DES TERRES.....	39
TABLEAU EM07: SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS MODERNES SELON LE MODE D'UTILISATION DES TERRES (EN HA)	39
TABLEAU EM08: NOMBRE TOTAL DE SALAIRES PERMANENTS PROVINCE SELON LE SEXE	40
TABLEAU EM09: NOMBRE TOTAL DE SALAIRES PERMANENTS PAR PROVINCE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION	41
TABLEAU EM10: REPARTITION DES EXPLOITATIONS PAR PROVINCE SELON L'EMPLOI OU NON DE TEMPORAIRES AU COURS DE LA CAMPAGNE AGRICOLE 2023-2024.....	41
TABLEAU EM11: NOMBRE TOTAL D'EMPLOYES TEMPORAIRES PAR PROVINCE SELON LE SEXE	42
TABLEAU EM12: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'EQUIPEMENTS/MATERIELS ET LE DOMAINE D'UTILISATION	42
TABLEAU EM13: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'EQUIPEMENTS/MATERIELS ET LE DOMAINE D'UTILISATION (SUITE)	42
TABLEAU EM14: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'EQUIPEMENTS/MATERIELS ET LE DOMAINE D'UTILISATION (SUITE)	43
TABLEAU EM15: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'EQUIPEMENTS/MATERIELS ET LE DOMAINE D'UTILISATION (SUITE)	43
TABLEAU EM16: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'EQUIPEMENTS/MATERIELS ET LE DOMAINE D'UTILISATION (SUITE)	43
TABLEAU EM17: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'EQUIPEMENTS/MATERIELS ET LE DOMAINE D'UTILISATION (SUITE)	44
TABLEAU EM18: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'EQUIPEMENTS/MATERIELS ET LE DOMAINE D'UTILISATION (SUITE)	44
TABLEAU EM19: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'EQUIPEMENTS/MATERIELS ET LE DOMAINE D'UTILISATION (SUITE ET FIN).....	44
TABLEAU EM20: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'INFRASTRUCTURES ET LE DOMAINE D'UTILISATION (SUITE)	45
TABLEAU EM21: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LE TYPE D'INFRASTRUCTURES ET LE DOMAINE D'UTILISATION (SUITE ET FIN).....	45

TABLEAU EM22: SUPERFICIE TOTALE DECLAREE PAR TYPE DE CULTURES CEREALIERES SELON LA PROVINCE (HA)	46
TABLEAU EM23: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES VENDANT LEURS PRODUITS CEREALIERES AU MARCHÉ LOCAL PAR TYPE SELON LA PROVINCE	46
TABLEAU EM24: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES SELON L'UTILISATION DES ENGRAIS PAR TYPE DE CULTURES CEREALIERES PAR PROVINCE	47
TABLEAU EM25: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES SELON L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES PAR TYPE DE CULTURES CEREALIERES PAR PROVINCE	47
TABLEAU EM26: SUPERFICIE TOTALE DECLAREE PAR TYPE DE TUBERCULE SELON LA PROVINCE (HA)	48
TABLEAU EM27: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PRATIQUANT LA CULTURE DE TUBERCULE PAR TYPE SELON LA PROVINCE	48
TABLEAU EM28: SUPERFICIE TOTALE DECLAREE PAR TYPE DE LEGUMINEUSE SELON LA PROVINCE (HA)	49
TABLEAU EM29: SUPERFICIE TOTALE DECLAREE PAR TYPE DE BANANE SELON LA PROVINCE (HA)	49
TABLEAU EM30: SUPERFICIE TOTALE DECLAREE PAR TYPE D'OLEAGINEUX SELON LA PROVINCE (HA)	50
TABLEAU EM31: SUPERFICIE TOTALE DECLAREE PAR TYPE DE CULTURE MARAICHERE SELON LA PROVINCE (HA)	50
TABLEAU EM32: SUPERFICIE TOTALE DECLAREE PAR TYPE DE CULTURE FRUITIERE SELON LA PROVINCE (HA)	51
TABLEAU EM33: SUPERFICIE TOTALE DECLAREE PAR TYPE DE CULTURE DE RENTE SELON LA PROVINCE (HA)	52
TABLEAU EM34: SUPERFICIE TOTALE DECLAREE PAR TYPE DE CULTURES FOURRAGERES SELON LA PROVINCE (HA)	52
TABLEAU EM35: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES SELON LA POSSESSION DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE	53
TABLEAU EM36: EFFECTIF DU CHEPTEL POSSEDE PAR LES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON L'ESPECE	53
TABLEAU EM37: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR TYPE DE PRODUIT VETERINAIRE UTILISE SELON LA PROVINCE	54
TABLEAU EM38: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE SELON LA POSSESSION DE RUCHES	54
TABLEAU EM39: REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES PRATIQUANT L'AQUACULTURE PAR TYPE SELON LA PROVINCE	55
TABLEAU EM40: NOMBRE D'ETANGS POSSEDES PAR LES EXPLOITATIONS MODERNES PAR PROVINCE/COMMUNE SELON LE TYPE DE PISCICULTURE	56

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE EM01 : REPARTITION DES EXPLOITATIONS MODERNES SELON LE STATUT JURIDIQUE	35
GRAPHIQUE EM02: PROPORTION DES GERANTS DES EXPLOITATIONS MODERNES PAR NIVEAU D'INSTRUCTION (%) ..	38
GRAPHIQUE EM03: PROPORTION DES GERANTS DES EXPLOITATIONS MODERNES SELON LA TRANCHE D'ÂGE (%)	38
GRAPHIQUE EM04: NOMBRE TOTAL DE SALAIRES PERMANENTS PAR PROVINCE SELON LA TRANCHE D'ÂGE	40

SIGLES ET ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BCR	Bureau Central du Recensement
BM/WB	Banque Mondiale
BRIDEP	Projet de Développement Intégré Burundi-Rwanda (Burundi-Rwanda Integrated Development Project)
CAPI	Interview assistée par ordinateur
CM	Chef de Ménage
CCR	Comité Communal du Recensement
CNOR	Comité National d'Orientation du Recensement
CPR	Comité Provincial du Recensement
CTR	Comité Technique du Recensement
EAC	East African Community (Communauté de l'Afrique de l'Est)
EM	Exploitations agropastorales de type moderne
DSIEAE	Direction des Statistiques et Informations Environnementales, Agricoles et d'Elevage
ENArB	Enquête Nationale Agricole rénovée du Burundi
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPS	Global Positioning System (Système de positionnement par satellite)
INSBU	Institut National de la Statistique du Burundi
MIDCSP	Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage
MFBEN	Ministère des Finances, du Budget et de l'Économie Numérique
ODD	Objectifs de Développement Durable

OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisations des Producteurs Agricoles
PIB	Produit Intérieur Brut
PEAPPJF	Projet Entreprenariat Agropastoral et Perfectionnement Professionnel des Jeunes et des Femmes
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PMRA	Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture
RGAE	Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RGPHAE	Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage
SMSA	Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire
SPISA	Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
TCP	Technical Cooperation Programme (Programme de Coopération Technique)
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
ZD	Zone de Dénombrement

AVANT-PROPOS

L'exécution technique du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) est assurée par le Bureau Central du Recensement (BCR).

La méthode CAPI (entretien individuel assisté par ordinateur), avec l'utilisation des tablettes, couplée avec l'utilisation des technologies géospatiales pour la cartographie censitaire, le relevé des coordonnées géographiques à l'aide du Système de positionnement global (GPS) ont permis la collecte des données du RGPHAE.

Conformément à l'approche modulaire et intégré du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 de la FAO, le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) concerne les modules suivants :

- a)** 2 Modules centraux dans le cadre de la mutualisation du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage RGPHAE (Dénombrement exhaustif) : Module Communautaire (conjointement avec la cartographie du RGPHAE du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024) et Module agricole de base (pour le dénombrement des ménages agropastoraux, horticoles et aquacoles, dans le cadre du dénombrement de la composante RGPH du 2 au 27 septembre 2024).
- b)** 1 Module central spécifique du RGAE (Dénombrement exhaustif) : Module des Exploitations agropastorales de type moderne et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) en avril/mai 2025.
- c)** Développement d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales (SPISA) par la réalisation des modules complémentaire et thématiques du RGAE (Dénombrement par sondage) : 1 Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel combiné avec le Module complémentaire "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB" au cours de la campagne agricole 2025/2026 ; 2 Modules thématiques : Enquête sur l'Horticulture en 2026 et Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture en 2027.

Conformément au plan de publication des résultats du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), à la suite de la publication du présent Volume VI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE", d'autres volumes et dépliants, ci-après, seront produits :

- Volume I "Tableaux statistiques du Module communautaire du RGPHAE" ;
- Volume II "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE" ;
- Volume III "Tableaux statistiques du Module agricole de base du RGPHAE" ;
- Volume IV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module Agricole de Base du RGPHAE" ;
- Volume V "Tableaux statistiques du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE" ;
- Volume VII "Tableaux statistiques du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE" ;
- Volume VIII "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE" ;
- Volume IX "Tableaux statistiques du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume X "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume XI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB"" ;
- Volume XII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur l'horticulture" ;
- Volume XIII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture" ;
- Volume XIV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module sur la dimension genre du RGAE" ;
- Volume XV : Rapport sur la réconciliation des données du RGAE avec des séries temporelles ;
- Volume XVI "Rapport Technique sur le RGAE" ;
- Dépliant I sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE ;
- Dépliant II sur les principaux résultats du Module agricole de base du RGPHAE ;
- Dépliant III sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne EM du RGAE ;

- Dépliant IV sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles OPA du RGAE ;
- Dépliant V sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE ;
- Dépliant VI sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Renouvelée du Burundi ENArB").

Mr Nicolas NDAYISHIMIYE

DIRECTEUR GENERAL DE L'INSBU ET PRESIDENT DU BCR

CHAPITRE I : PRESENTATION GÉNÉRALE DU BURUNDI

Le Burundi est situé à cheval entre l'Afrique de l'Est et l'Afrique Centrale. Son territoire couvre une superficie de 27834 km², dont 2184 km² sont couverts par les eaux du Lac Tanganyika et de plusieurs rivières d'inégale importance. C'est un pays entouré de trois pays avec lesquels il partage 974 km de frontières à savoir la République Démocratique du Congo, le Rwanda et la Tanzanie. Il fait partie intégrante des organisations sous régionales et régionales entre autres la Communauté de l'Afrique de l'Est (East African Community « EAC »), le marché commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), etc.

Le pays est subdivisé actuellement en 5 provinces, 42 communes, 3044 collines et quartiers. Bujumbura est la ville la plus peuplée et la capitale Politique est Gitega. La topographie présente de nombreuses collines et montagnes dont la plus élevée culmine à 2684 mètres (Mont Heha). On trouve aussi la plaine de l'Imbo dans la partie Ouest du pays et les dépressions au Nord et à l'Est. Le Burundi jouit d'un climat équatorial tempéré par l'altitude (1700 mètres en moyenne au centre, plus bas en périphérie), avec une bonne pluviométrie sur neuf mois de l'année et sur deux saisons (A et B) avec un réseau hydrographique dense, ce qui lui permet de réaliser une gamme étendue de cultures même pendant la saison sèche (saison C).

Selon les résultats préliminaires du RGPHAE 2024, le Burundi est un pays à forte croissance démographique avec une population estimée à 12 332 788 d'habitants, dont 52,4% de femmes, avec 485 habitants au km².

Le pays reste confronté à de nombreux défis en matière de protection de l'environnement, en raison des effets combinés de la croissance démographique intercensitaire estimée à 2,7 % (RGPHAE,2024) par an, des méthodes d'exploitation traditionnelle des terres et des forêts en vigueur qui engendrent une dégradation continue et accélérée de l'environnement naturel.

Le Burundi est entrain de réaliser une investigation statistique d'envergure nationale sur l'agriculture au sens large. Le manque ou l'insuffisance d'informations statistiques fiables, complètes et à jour constitue un handicap important dans la conception, la mise en œuvre, le suivi de projets et programmes de développement du secteur primaire.

Le Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Elevage (RGPHAE) s'inscrit dans le cadre du cycle international 2020 des recensements généraux de la population et de l'habitat lancé par la Commission de la Statistique des Nations Unies, qui couvre le cycle 2015-2024, et dans le cadre du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA 2020) lancé par la FAO. Pour les besoins de mutualisation des moyens disponibles ou à mobiliser, il est apparu nécessaire de combiner le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) avec le premier Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), dans le cadre d'une opération statistique conjointe de grande envergure intitulée "Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE)".

Les objectifs de développement dans le secteur agricole du pays ne peuvent être correctement définis et atteints, à travers la mise en œuvre satisfaisante des programmes et projets bien ciblés, que dans la mesure où le Gouvernement a une bonne connaissance d'une part, des réalités des caractéristiques socioculturelles et structurelles et des défis actuels de l'agriculture, de l'élevage, de l'environnement, de

la pêche, de l'aquaculture et de la forêt, à travers la réalisation du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), et d'autre part, de leur évolution, à travers un système permanent intégré et cohérent de collecte, de production, d'analyse, de diffusion des données statistiques agropastorales et environnementales et de leur utilisation à cette fin.

L'objectif principal du RGAE 2024/2027 est de fournir des informations utiles aux planificateurs et aux décideurs de s'assurer à une croissance soutenue du secteur agricole à travers la collecte des données structurelles sur l'agriculture et la production des statistiques agricoles qui serviront de base à la réorganisation du monde rural et l'optimisation des ressources.

Les objectifs spécifiques du RGAE visent entre autres à :

- Disposer de données structurelles sur l'agriculture notamment les effectifs, la répartition spatiale des exploitations agricoles du pays, l'importance et la cartographie de chaque culture pratiquée, les terres agricoles et leur répartition spatiale ainsi que les modes de faire valoir dominants, les effectifs du cheptel, les statistiques sur les productions, superficie, les rendements des principales cultures prioritaires.
- Construire les bases de sondage nécessaires à l'élaboration et/ou à l'amélioration des méthodologies d'enquêtes thématiques notamment les enquêtes sur la productivité végétale et animale, la pêche/aquaculture et de l'horticulture en vue d'initier et mettre en place un Système Permanent Intégré des Statistiques Agropastorales (SPISA), enquêtes sur l'évaluation de la production végétale et animale.
- Améliorer la disponibilité des données sur l'agriculture prise au sens large (production végétale, animale et halieutique) dans les exploitations agropastorales.

Le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) du Burundi permettra d'obtenir une nouvelle photographie des caractéristiques principales du monde rural, des exploitations et des structures agropastorales. Il aidera le Gouvernement à redéfinir et à mieux piloter sa politique agricole et de sécurité alimentaire sur la base de données statistiques réelles sur les structures de l'agriculture et l'élevage du Burundi, et contribuera ainsi à de meilleures politiques de modernisation du secteur rural, de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans le pays.

En outre, cette opération statistique de grande envergure permettra au Burundi d'une part d'être au rendez-vous du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture (PMRA 2020) préconisé par la FAO et, d'autre part, de contribuer à un meilleur pilotage et suivi des objectifs de la politique agricole et du développement rural du Gouvernement, ainsi qu'au suivi des indicateurs pour la lutte contre la pauvreté et des Objectifs de Développement Durable (ODD). Par ailleurs, à l'échelle régionale et internationale, le Burundi a souscrit à des engagements portant sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Il s'agit notamment de :

- La déclaration de l'Union Africaine de Maputo (Déclaration sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire en Afrique), ratifiée par l'Assemblée Générale du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine à sa session tenue en juillet 2003 à Maputo, demandant aux pays africains que 10% de leur budget national soit attribué au secteur agricole ;
- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) selon l'Agenda post 2015 des Nations Unies ;
- Le Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire (SMSA), Rome Novembre 2009 ;
- Le Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA), de juillet 2013.

CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'INSTITUTIONNALISATION DU RECENSEMENT

II.1. CADRE LEGAL

Le décret No 100/109 du 30 novembre 2020 portant institution du RGPHAE marque la volonté du Gouvernement du Burundi de rénover son système d'information statistique en appui à ses politiques prioritaires. La réalisation du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE), mutualisé avec le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), a été l'option choisie par le Burundi dans le cadre d'une opération statistique conjointe intitulée "Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE)".

Le champ géographique du RGAE couvre la totalité du territoire national à savoir les 5 provinces, les 42 communes et les 3044 collines du Burundi. A la suite de la conception des documents stratégiques et techniques et leur validation par les phases pilotes, la mise en œuvre du RGPHAE-BURUNDI-2024 est entrée dans sa phase opérationnelle en décembre 2023 avec le démarrage de la cartographie censitaire principale. A la suite de la réalisation avec succès du Module Communautaire (conjointement avec la cartographie du RGPHAE du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024) et du Module agricole de base (dans le cadre du dénombrement principal du RGPHAE du 2 au 27 septembre 2024), les opérations de collecte du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) et des organisations des producteurs agricoles (OPA) du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE-BURUNDI-2025) se sont déroulées du 28 Avril au 26 Mai 2025.

L'organisation technique du RGPHAE-BURUNDI-2024 est placée sous l'autorité ayant en charge les statistiques et les finances, en collaboration avec les Ministères ayant l'intérieur et l'agriculture dans leurs attributions. Le RGPHAE doit établir le bilan démographique et déterminer les caractéristiques de l'habitat, ainsi que le potentiel agricole et pastoral. Son exécution a été assurée par le Bureau Central du Recensement (BCR), regroupant des cadres nationaux des différentes institutions publiques et privées. En référence à l'Article 6 du décret ci-haut cité, en vue de la coordination, l'exécution et le contrôle des opérations du RGPHAE -2024, il est créé les organes ci-après :

- Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR), en tant que structure politique d'appui du RGPHAE ;
- Comité Technique du Recensement (CTR), organe technique et de validation des résultats du RGPHAE ;
- Bureau Central du Recensement (BCR), organe opérationnel du RGPHAE ;
- Comité Provincial du Recensement (CPR), structure provinciale de mise en œuvre et de suivi du RGPHAE ;
- Comité Communal du Recensement (CCR), structure communale de mise en œuvre et de suivi du RGPHAE.

Par l'ordonnance ministérielle N°540/95/403/2022 du 19 avril 2022, le BCR a été mis en place pour assurer l'exécution et la coordination technique de toutes les opérations y relatives en collaboration avec les autres structures étatiques et les autorités administratives.

Le RGPHAE -2024 s'est déroulé dans un contexte institutionnel marqué par la restructuration du Système Statistique National (SSN) qui va renforcer le leadership de l'INSBU dans la production et la diffusion de l'information statistique et des statistiques officielles. La réussite du RGPHAE -2024 est conditionnée aussi par la collaboration entre l'INSBU et les autres administrations sectorielles concernées par cette opération, en particulier le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE) et avec la FAO pour ce qui concerne le module agricole de base du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage

II.2. CONCEPTS ET DEFINITIONS

Pour une bonne compréhension des données statistiques issues des résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) et des organisations des producteurs agricoles (OPA) du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE-BURUNDI-2025), il s'avère nécessaire de clarifier les concepts et définitions qui ont été adoptés pour la collecte des données.

Actif agricole : Tout membre d'un ménage participant aux travaux champêtres ou aux activités d'élevage pour le compte du ménage, selon la déclaration du chef de ménage.

Actif : Personne exerçant un ou plusieurs emplois (au sens du BIT, personne ayant exercé une activité économique ne serait-ce qu'une heure au cours d'une semaine de référence).

Activité principale : il s'agit des activités pour lesquelles le ménage consacre le plus de son temps ou qui fournissent le plus de revenus au ménage.

Activité secondaire : Activité exercée au sein d'une unité de production en plus de l'activité principale et dont la valeur est la deuxième plus importante après celle de l'activité principale.

Agroforesterie : C'est un système de gestion agricole durable consistant à cultiver à dessein des espèces forestières d'arbres et d'autres végétaux ligneux sur des terres utilisées pour l'agriculture ou l'élevage, simultanément ou en alternance (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Apiculture : C'est l'élevage des abeilles pour la production de miel et de cire d'abeilles.

Aquaculture : L'aquaculture se réfère à l'élevage d'organismes aquatiques comme les poissons, les mollusques, les crustacés, les plantes, les crocodiles, les alligators et les amphibiens. Elle implique une quelconque forme d'intervention dans le processus d'élevage pour accroître la production, telle que l'empoissonnement régulier, la fourniture d'aliments, la protection contre les prédateurs, etc. (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Arboriculture fruitière : l'arboriculture est l'ensemble des cultures végétales constituées des plantes pérennes de plus d'un an produisant des fruits et dont la récolte n'entraîne pas la destruction de la plante (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Association : Une association est un contrat passé entre plusieurs personnes (au moins deux) qui décident de mettre en commun leurs connaissances ou leurs activités pour réaliser un projet collectif dans un but autre que le partage de bénéfices. (Référence à préciser)

Autoconsommation : la production est destinée à la consommation du ménage c'est-à-dire pour sa propre consommation.

Bail : C'est un contrat par lequel on cède la jouissance d'un bien pour un prix et pour un temps fixé de commun accord entre les parties.

Bloc : Un bloc est une partie des terres sous un mode de faire-valoir déterminé, entièrement entourée de terres, d'eau, de routes, de forêts ou d'autres dispositifs ne faisant pas partie de cette exploitation, ou faisant partie de l'exploitation mais sous un autre mode de faire-valoir. Un bloc peut être constitué d'un ou plusieurs champs ou parcelles adjacents. Le concept du bloc utilisé dans le recensement de l'agriculture, peut ne pas être cohérent à celui de parcelle, utilisé au sens cadastral du terme. La période de référence pour la collecte des données sur le bloc se rapporte à une date précise, généralement le jour de référence du recensement.

Cadre de concertation de producteurs : groupement de personnes physiques ou morales pour la défense ou la gestion d'intérêts communs.

Capital social : Somme totale des actions détenues par le(s) propriétaire(s) de l'entreprise à la création de celle-ci.

Champ : Un champ est un lopin de terre situé dans le bloc, mais séparé du reste de celui-ci par des lignes de démarcation clairement visibles telles que les délimitations cadastrales, les barrières, les voies navigables et/ou les haies. Un champ peut être constitué d'une ou de plusieurs parcelles.

Colline de recensement : Une colline de recensement est la quatrième entité administrative du Burundi ayant à sa tête un chef de colline. La colline peut être composée de sous-collines. Elle est donc reconnue en tant que telle par l'administration.

Commune : La commune est la deuxième entité administrative du Burundi directement après la province. Elle est placée sous l'autorité d'un administrateur communal.

Coopérative : Groupement autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la

propriété et la gestion sont collectives et où le pouvoir est exercé démocratiquement et selon les principes coopératifs.

Copropriété : L'exploitant/ménage conjointement avec d'autres exploitants/ménages sont les propriétaires.

Élevage : L'élevage se réfère à tous les animaux, les oiseaux et les insectes gardés ou élevés en captivité, principalement à des fins agricoles. Cela comprend les bovins, les buffles, les chevaux et autres équidés, les camélidés, les ovins, les caprins et les porcins, ainsi que les volailles, les abeilles, les vers à soie, etc. à l'exception des animaux aquatiques. Les animaux domestiques, tels que les chats et les chiens, sont exclus, sauf s'ils sont élevés à des fins alimentaires ou à d'autres fins agricoles.

Employé : Personne qui travaille et, qui en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature.

Employé permanent : personne qui travaille au sein de l'exploitation pour une durée assez longue avec une rémunération généralement mensuel. Les employés permanents sont connus individuellement par l'exploitation.

Employé temporaire : personne qui travaille au sein de l'exploitation pour assurer des tâches spécifiques ou saisonnières et qui fait l'objet d'une demande ponctuelle. Les employés temporaires sont généralement payés à la tâche ou par jour travaillé.

Emprunt : Pour un emprunt destiné à financer l'achat d'une machine agricole, la machine elle-même peut être donnée en gage (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Enclos, cages et hapas sont des espaces clos par des filets, utilisés pour élever des animaux ou des végétaux aquatiques dans des lacs, cours d'eau, réservoirs ou en pleine mer. **Les enclos** sont fixés par des structures de métal, de plastique, de bambou ou de bois. **Les cages** sont maintenues en place par des structures flottantes. **Les hapas** sont de simples filets suspendus à des piquets aux quatre angles dans des plans d'eau libre.

Exploitations agropastorales de type Moderne (EM) : Il s'agit des entreprises ou des entités économiques légalement constituées dotées d'un statut juridique formel. On y retrouve les entreprises ou établissements œuvrant dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou l'aquaculture, de la foresterie ou sylviculture ayant au moins l'une des caractéristiques suivantes : (i)avoir un statut juridique, (ii)Possession de document administratif, (iii)certificat issu de la certification des semences et ou (iv)avoir tenu une comptabilité formelle. Ces entreprises sont soit individuelles, collectives, étatiques et mixtes (Etat-privé)

Fermage : c'est une allocation de terre (parcelle, champ) pour laquelle le propriétaire doit recevoir un paiement fixe défini au moment de la transaction et ne tenant pas compte du résultat de la production. Le paiement peut être en nature.

Foresterie : Système de gestion durable des terres dans lequel les espèces forestières d'arbres et d'autres plantes boisées sont délibérément cultivées sur les mêmes terres que les cultures agricoles ou que l'élevage (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Grandes exploitations agropastorales de type traditionnel : Ce sont les unités de production satisfaisant à la définition de l'exploitation agricole, qui n'est pas enregistrée de façon formelle (identification fiscale ou agrément) mais dont la taille ou les caractéristiques peuvent être considérées comme exceptionnelles (Possession de grands équipements, grande superficie, possession d'un effectif important de cheptel).

Groupement d'Intérêt Économique (GIE) : groupement composé de personnes physiques ou morales ayant comme but de faciliter l'exercice économique de ses membres via la mise en commun de divers composants de cette activité. Bien que doté de la personnalité morale, un GIE n'est ni une société ni une association. Il n'est constitué que pour une durée déterminée et n'a pas pour vocation de faire des bénéfices pour lui-même.

Grume : Tronc ou section de tronc d'un arbre de gros volume, abattu et ébranché, recouvert ou non de son écorce et destiné à l'industrie de sciage.

Irrigation : opération consistant à apporter artificiellement de l'eau à des végétaux cultivés pour en augmenter la production et permettre leur développement normal, en cas de manque d'eau induit par un déficit de pluviométrie.

Location : La location peut prendre différentes formes (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020) : Superficie louée contre le paiement d'une redevance fixe en espèces et/ou en nature ; cet arrangement résulte généralement d'une transaction directe entre le propriétaire de la terre et l'exploitant qui prend en charge sa gestion et son exploitation.

Main d'œuvre familiale : il s'agit des membres du ménage qui participent aux activités de l'exploitation, soit de façon permanente soit de façon temporaire. La main d'œuvre familiale n'est pas rémunérée au vrai sens du terme et elle concerne généralement les exploitations agricoles du type traditionnel.

Métayage : C'est une location de terre (parcelle, champ) pour laquelle le bénéficiaire doit attribuer un pourcentage de la production de la terre louée. Ce pourcentage est fixé à l'avance au moment de la transaction (redevance variable proportionnelle à la récolte).

Milieu : Le milieu renvoie au secteur d'habitat de la population : le milieu urbain est constitué par l'ensemble des villes telles que définies ci-dessus et tous les centres urbains du pays reconnus par l'autorité en charge de l'urbanisme. Le milieu rural est formé par l'ensemble des localités non urbaines.

Mode de faire-valoir : c'est la manière dont une terre agricole est exploitée ou mise en valeur, en fonction des relations entre le propriétaire de la terre et celui qui la cultive. En d'autres termes, c'est le cadre juridique et économique qui régit l'exploitation de la terre. Il y a le Mode de faire-valoir direct lorsque le propriétaire est également celui qui l'exploite et le Mode de faire-valoir indirect lorsque la terre est exploitée par un tiers généralement contre une rémunération.

Niveau d'instruction : Niveau le plus élevé de scolarisation officielle atteint par une personne. Il est évalué par la dernière classe achevée (avec succès) du système scolaire.

Organisation Non Gouvernementale (ONG) : Association à but non lucratif, d'intérêt public qui ne relève ni de l'État ni des institutions internationales. Il est essentiellement financé par les dons privés et se consacre à l'action humanitaire.

Organisations des producteurs agricoles (OPA) : Les intervenants dans le domaine de l'Agriculture peuvent s'organiser en organisations agricoles et para agricoles sous forme d'associations, de groupements à vocation coopérative (GVC), de GIE (Groupement d'Intérêt Économique), de syndicats, d'organisations professionnelles de production, de transformation, de commercialisation, de distribution, ou tout autre groupement. C'est donc tous ces regroupements qu'on peut mettre sous le vocable d'Organisations des producteurs Agricoles (A réactualiser par la définition du MINEAGRIE).

Parcelle : Une parcelle est un champ ou une partie de champ où est pratiquée une culture ou une association de cultures donnée ou qui est en jachère ou en attente d'être plantée.

Pêche continentale : Elle se réfère à la pêche dans les lacs, les rivières, les ruisseaux, les étangs, les canaux navigables, les barrages et autres zones d'eau enclavées, indépendamment de la salinité de l'eau.

Pêche : La pêche de capture consiste à capturer des animaux aquatiques ou à récolter des végétaux aquatiques "sauvages". Une caractéristique importante de la pêche de capture est que les organismes aquatiques exploités sont un bien commun, alors qu'ils appartiennent à l'exploitation dans le cas de l'aquaculture (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Pisciculture : La pisciculture en étang désigne la reproduction ou l'élevage de végétaux ou d'animaux aquatiques dans des enclos naturels ou artificiels. Elle se pratique ordinairement en eau stagnante avec renouvellement périodique de l'eau ou rinçage complet de l'étang à travers des dispositifs d'arrivée et de sortie d'eau. Les étangs de grandes dimensions sont parfois utilisés pour l'élevage en cages ou en hapas.

La pisciculture en étangs est parfois intégrée avec des cultures ou avec de l'élevage, par exemple avec les systèmes associant l'élevage de poissons et le maraîchage ou l'élevage de poissons et de bétail (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Propriétaire : Situation d'occupation d'une terre dans laquelle celle-ci appartient à la personne physique ou morale.

Province : La Province est la plus grande subdivision du découpage administratif du territoire burundais. Elle est placée sous l'autorité d'un Gouverneur de province.

Quartier de ville : C'est une portion de la ville placée sous l'autorité d'un chef de quartier. Ainsi, le quartier se reconnaît par un nom, des limites clairement identifiables sur le terrain, etc. Le chef de quartier dépend directement du Chef de Zone et de l'Administrateur Communal. Le quartier de ville peut être subdivisé en cellules qui relèvent directement du chef de quartier.

Recensement Agricole : Le recensement agricole est un ensemble d'opérations qui consistent à planifier, collecter, compiler, évaluer, analyser et diffuser les statistiques structurelles sur le domaine agricole. Les recensements agricoles recueillent des données sur les exploitations agricoles en les centrant sur la production elle-même : récolte, cheptel, intrants et facteurs de production agricoles.

Régisseur/gérant : Le régisseur (gérant) salarié sur l'exploitation est une personne qui gère l'exploitation agricole, au nom de l'exploitant agricole et qui est responsable de la gestion quotidienne courante et financière, de la production et du fonctionnement de l'exploitation (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Règlement intérieur : c'est un document écrit qui fixe les règles et les conditions applicables au sein d'une organisation. Il définit les droits et les obligations des membres de l'organisation, notamment en matière de discipline, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'organisation.

Rizipisciculture : C'est la pratique consistant à utiliser la terre à la fois pour la culture du riz et pour l'élevage d'organismes aquatiques. L'une des méthodes de rizipisciculture repose sur l'introduction de géniteurs ou de semences dans des rizières inondées souvent modifiées aux fins de l'aquaculture. Une autre méthode consiste à cultiver le riz et le poisson sur la même terre à des saisons différentes. La pêche des poissons sauvages qui entrent dans les rizières lors de leur submersion n'est pas incluse (FAO-Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020).

Ruche : Structure presque fermée abritant des abeilles et conçue pour que l'apiculteur récolte le miel qu'elles produisent.

Semence améliorée : Les **semences améliorées** sont des graines obtenues à partir de variétés végétales sélectionnées pour leur performance supérieure en termes de rendement, de résistance aux maladies, de tolérance aux conditions climatiques difficiles et d'autres caractéristiques avantageuses.

Semence locale ou traditionnelle : semence n'ayant subi aucun traitement ni tri préalable provenant de la récolte précédente, sans traitement (boutures de manioc, rejets de banane, etc.).

Société à responsabilité limitée (SARL) : Société dont la responsabilité est limitée aux apports, et les parts détenues dans le capital ne sont pas librement cessibles. Il faut l'accord de tous les associés.

Société d'économie mixte (SEM) : C'est une personne morale de droit privé, constituée sous la forme d'une société anonyme de droit commercial, et présentant la particularité d'avoir un capital social partagé entre un actionnariat public et un autre privé.

Sylviculture : Activité consacrée à la culture et à l'exploitation des bois (espèces végétales ligneuses) et des forêts. Elle fait référence à la présence de terres boisées sur l'exploitation.

Système comptable : est défini comme un ensemble de moyens et de procédures comptables dont le but est de fournir des informations de base monétaire destinées à la satisfaction de besoins d'information d'utilisateurs multiples (Rey, 1979 ; Gensse, 1992 ; Hoarau, 1994 ; Collette & Richard, 2000 ; Tort, 2003).

Taille du Ménage : Il s'agit du nombre de personnes résidant habituellement dans le ménage à votre passage pendant la collecte de données.

Zone de dénombrement (ZD) : Une zone de dénombrement (ZD) est une aire de comptage de la population définie lors des travaux de cartographie censitaire et attribuée à un agent recenseur. Elle doit avoir une délimitation claire pour être facilement repérable sur le terrain. En milieu rural, une Zone de Dénombrement peut être constituée d'une colline, d'une ou plusieurs sous-collines ou d'une partie d'une sous-colline appartenant à une même colline. En milieu urbain, une zone de dénombrement peut être constituée d'un ou plusieurs îlots appartenant à un même quartier. Chaque ZD porte un numéro d'identification.

Zone : selon la loi organique n° 1/ 05 du 16 mars 2023 portant détermination et délimitation des provinces, des communes, des zones, des collines et/ou quartiers de la république du Burundi, la zone est une circonscription administrative déconcentrée placée sous l'autorité d'un délégué de la commune, intermédiaire entre celle-ci et la colline ou le quartier. Elle est subdivisée en collines et/ou quartiers.

II.3. APPROCHE MODULAIRE

Conformément à l'approche modulaire et intégré du Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture (PMRA-2020) de la FAO, adoptée par le Burundi, le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) a porté sur les modules suivants :

- a) 2 Modules centraux dans le cadre de la mutualisation du Recensement Général de la Population, de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage RGPHAE (Dénombrement exhaustif) :
 - (i) Module Communautaire (conjointement avec la cartographie du RGPHAE du 16 décembre 2023 au 16 mai 2024) : Pour la collecte des principales données communautaires sur les collines notamment les infrastructures et services de base existantes (routes, eau, assainissement et électricité), les infrastructures scolaires, socio-sanitaires, socio-économiques, les réseaux de communication, les organisations socio-économiques et culturelles, les sites horticoles et aquacoles, les spécificités culturelles de la communauté, les unités de transformation et l'artisanat, les principaux marchés et lieux de commercialisation, les grandes exploitations agropastorales de la communauté et les principales difficultés. Un questionnaire unique du RGPHAE a été renseigné lors des travaux de cartographie du RGPHAE.
 - (ii) Module agricole de base (pour le dénombrement des ménages agropastoraux, horticoles et aquacoles, dans le cadre du dénombrement de la composante RGPH du 2 au 27 septembre 2024) : Pour dénombrer l'ensemble des exploitations et ménages agricoles au sens large (incluant les ménages engagés dans la production végétale et animale, l'aquaculture, la pêche et la foresterie). Ce module a fait l'objet d'une 'section agriculture' partie intégrante du questionnaire du RGPH et a été soumis à tous les ménages ordinaires pendant la phase dénombrement du RGPH (dans le cadre de la mutualisation des deux Recensement Généraux celui de la Population et de l'Habitat et de l'Agriculture et de l'Élevage). Les informations collectées vont permettre de classer les ménages en ménages agricoles et ménages non agricoles. D'autres variables agricoles des ménages ont aussi été collectées pour mieux caractériser les ménages notamment, le type de cultures cultivées, le type d'animaux élevés, les techniques culturales pratiquées (irrigation, utilisation de fertilisants, de semence améliorée, des pesticides), l'accès au crédit agricole, le type de pêche pratiqué, les équipements agricoles en possession. Ce module, en plus de fournir quelques caractéristiques structurelles essentielles de l'agriculture burundaise, fournira aussi la principale source pour dresser les bases de sondages des enquêtes complémentaires et thématiques du RGAE.
- b) Un Module central spécifique du RGAE dont :
 - a. Module des Exploitations agropastorales de type moderne et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) du 28 avril au 26 mai 2025 à travers un dénombrement exhaustif. Il s'agissait de collecter des données sur le statut juridique, le mode de

management et gestion (comptabilité, etc.), les activités principales pratiquées, les terres, les cultures et les techniques agricoles pratiquées, la main-d'œuvre, le matériel et les équipements utilisés, les effectifs du cheptel et de la volaille, les terres agricoles, les superficies cultivées et production des cultures et arbres fruitiers, les activités forestières et sylviculture (superficie, production forestière et transformation), les activités de pêche et aquaculture (production).

- b. Module de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel à travers une enquête par sondage de grande taille afin de collecter des rubriques essentielles du recensement agricole portant sur les exploitations agricoles de type traditionnel, essentiellement des données structurelles, qui n'ont pas pu être collectées dans le module agricole de base du RGPHAE. Il s'agit notamment des caractéristiques du chef de ménage, la taille du ménage, les caractéristiques sociodémographiques des membres du ménage de plus de 10 ans, les activités agricoles et non agricoles du ménage, les actifs agricoles, les terres agricoles par type d'utilisation par mode de faire valoir, nombre et l'estimation par mesure objective de la superficie des champs/parcelles, la pratique de l'irrigation, la pratique des cultures annuelles et pérennes, l'horticulture et le maraîchage, les équipements agricoles, la pratique des différents types d'élevage, les effectifs du cheptel, l'épargne des ménages, et l'objectif de la production.
- (iii) Développement d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales (SPISA) par la réalisation des modules complémentaire et thématiques du RGAE (dénombrement par sondage) :
- a. le Module complémentaire "Enquête Nationale Agricole renouvelée du Burundi « ENArB » afin de produire les statistiques courantes sur l'agriculture pour la campagne agricole 2025-2026 et de mettre à jour certaines données conjoncturelles.
 - b. 2 Modules thématiques : Enquête sur l'Horticulture en 2026 et Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture en 2027.

Il convient de noter que pour des raisons d'organisation, la réalisation du Module de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel et celle du Module complémentaire "Enquête Nationale Agricole renouvelée du Burundi « ENArB » seront combinées.

II.4. CHAMP ET UNITES STATISTIQUES

Le Module des Exploitations agropastorales de type Moderne (EM) et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) couvre la totalité du territoire national à savoir les 5 provinces et les 42 communes. Les résultats sont établis au niveau des trois échelons administratifs (national, provincial et communal).

Le module concerne à la fois la production agricole, la production animale, la pêche et aquaculture, la foresterie et sylviculture. Pour les variables de structure, la période de référence du Module des exploitations agropastorales de type moderne et des OPA du RGAE est la campagne agricole précédente 2023/2024.

Le module EM/OPA s'opère auprès de deux unités statistiques différentes :

- Les Exploitations agropastorales de type Moderne (EM) : il s'agit des entreprises ou des entités économiques légalement constituées dotées d'un statut juridique formel. On y retrouve les entreprises ou établissements œuvrant dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche ou l'aquaculture, de la foresterie ou sylviculture ayant au moins l'une des caractéristiques suivantes :
 - Avoir un statut juridique : SA, SARL, Coopération, Association formelle, Société d'Etat,
 - Possession de document administratif : carte statistique, attestation RC, NIF, DSF (Document Statistique fiscal), certificat issu de la certification des semences, ...
 - Avoir tenu une comptabilité formelle.

L'unité statistique observée est l'Exploitation Moderne (EM) sur laquelle toutes les informations ont été collectées et l'unité répondante correspond au chef ou au gérant de l'unité spécifiée auprès de laquelle les informations ont été recueillies.

Dans le cadre du RGAE, les unités EM ont fait l'objet d'un dénombrement exhaustif. Pour cela, il était nécessaire d'avoir une liste des unités même provisoire mise à jour lors de la collecte sur le terrain.

Une liste complète par province de toutes les exploitations agropastorales de type moderne a été établie sur la base des critères convenus. Les listes ont été établies en deux étapes : D'abord, la liste de ces unités a été dressée en consultant les sources administratives existantes (ADB et ANACOOOP pour les EM). Ensuite, la liste EM a été vérifiée et mise à jour lors des visites sur terrain durant la période du 24 au 28 mars 2025 sur tout le territoire national du Burundi avec l'aide du personnel des services provinciaux et communaux d'agriculture et d'élevage.

II .5. FORMATION DU PERSONNEL

A la suite de la formation des formateurs à Bujumbura du 15 au 19 février 2025, la formation des agents recenseurs du Module des Exploitations agropastorales de type Moderne (EM) et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) a eu lieu à Bujumbura du 22 au 26 avril 2025. Le nombre du personnel de collecte EM/OPA formé (188 Agents Recenseurs) est réparti par institution dans le tableau suivant :

Numéro	Institutions	Effectifs
1	Bureau Central du Recensement	9
2	Direction des Statistiques et Informations Environnementales, Agricoles et Elevage	3
3	Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU)	3
4	Direction de la Promotion des Filières Halieutiques	1
5	Direction de la Promotion des Filières Agricoles et Produits Forestiers Non Ligneux	1
6	Direction des Appuis aux Organisations des Producteurs Agricoles	1
7	Bureaux provinciaux et communaux (nouveau découpage administratif) de l'INSBU	20
8	Bureaux provinciaux des BPEAE et Agents de vulgarisations agricoles communaux (vétérinaires/agronomes)	150
Total		188

II.6. OUTILS ET METHODES DE COLLECTE DES DONNEES

La collecte de données du Module des Exploitations agropastorales de type Moderne (EM) et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) s'est déroulée du 28 avril au 26 mai 2025. Deux questionnaires ont été administrés aux unités statistiques recensées, à savoir :

- Un Questionnaire pour les Exploitations agropastorales de type Moderne (EM) ;
- Un Questionnaire pour les Organisations des Producteurs Agricoles (OPA).

La méthode de collecte des données utilisée était la méthode CAPI (Computer Assisted Personal Interview ou Entretien individuel assisté par ordinateur). Avec cette méthode, l'agent recenseur procède à l'interview du répondant à l'aide d'un questionnaire électronique sur un appareil mobile utilisé pour enregistrer les réponses. Dans le cas du RGAE, il s'agissait de tablettes. Les données des EM/OPA ont été soit transférées en temps réel vers le serveur cloud de CsPro, soit stockées sur les tablettes en l'absence de réseau internet. Les données ont été consolidées sur le serveur cloud dès que la tablette ait été connectée à un réseau internet.

Toutes les opérations de dénombrement ont été réalisées grâce à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comme outils de collecte des données sur le terrain. L'application de ces technologies a ainsi joué un rôle décisif dans toutes les phases, notamment le dénombrement et les activités de traitement et d'analyse ; ce qui a permis d'obtenir des données de meilleure qualité afin de raccourcir les délais de publication et de diffusion. La saisie de données de l'enquête se faisait directement sur tablette à partir d'un masque de saisie préalablement développé et

testé. Le masque de saisie comprenait des tests visant à détecter systématiquement au moment de la saisie le vide au niveau des champs obligatoires donc la complétude, les incohérences entre les champs et la vraisemblance des données introduites.

II.7. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

Cette phase consiste à traiter l'ensemble des données du Module des Exploitations agropastorales de type moderne et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA) du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE-BURUNDI-2025), en vue de fournir tous les résultats attendus et de permettre les analyses envisagées. Elle a comporté quatre étapes : (i) Centralisation et consolidation des données à partir des backups des tablettes ; (ii) Apurement de la base de données ; (iii) Edition des tableaux ; (iv) Analyse et production des rapports et dépliants des résultats du Module EM-OPA.

Les travaux d'analyse se sont déroulés lors de l'atelier d'analyse des données du Module des Exploitations agropastorales de type moderne et des Organisations des Producteurs Agricoles (OPA), organisé par le Bureau Central du Recensement (BCR) à Ngozi du 23 au 28 juin 2025 avec la participation des cadres du BCR et des superviseurs INSBU/MINEAGRIE du module EM-OPA du RGAE.

II.8. PUBLICATION ET DIFFUSION DES DONNEES

Les résultats du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) sont publiés selon le plan de publication et le plan de diffusion élaborés. A la suite de la publication de ce rapport d'analyse du troisième module central du RGAE (Module EM-OPA) intitulé Volume VI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE", d'autres rapports portant sur les résultats définitifs du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) sont consignés dans d'autres volumes, à savoir :

- Volume I "Tableaux statistiques du Module communautaire du RGPHAE" ;
- Volume II "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE" ;
- Volume III "Tableaux statistiques du Module agricole de base du RGPHAE" ;
- Volume IV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module Agricole de Base du RGPHAE" ;
- Volume V "Tableaux statistiques du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du RGAE"
- Volume VII "Tableaux statistiques du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA)

du RGAE" ;

- Volume VIII "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles (OPA) du RGAE" ;
- Volume IX "Tableaux statistiques du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume X "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE" ;
- Volume XI "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB"" ;
- Volume XII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur l'horticulture" ;
- Volume XIII "Rapport sur les principaux résultats du Module thématique du RGAE "Enquête sur la Pêche et l'Aquaculture" ;
- Volume XIV "Rapport d'analyse sur les principaux résultats du Module sur la dimension genre du RGAE" ;
- Volume XV : Rapport sur la réconciliation des données du RGAE avec des séries temporelles ;
- Volume XVI "Rapport Technique sur le RGAE" ;
- Dépliant I sur les principaux résultats du Module communautaire du RGPHAE ;
- Dépliant II sur les principaux résultats du Module agricole de base du RGPHAE ;
- Dépliant III sur les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne EM du RGAE ;
- Dépliant IV sur les principaux résultats du Module des organisations des producteurs agricoles OPA du RGAE ;
- Dépliant V sur les principaux résultats du Module agricole de base détaillé des exploitations agropastorales de type traditionnel du RGAE ;
- Dépliant VI sur les principaux résultats du Module complémentaire du RGAE "Enquête Nationale Agricole Rénovée du Burundi ENArB").

D'autres informations sur le RGAE à la demande pourraient être fournies. Ces différents rapports permettront à l'ensemble des utilisateurs, y compris le Gouvernement et les partenaires au développement, de disposer d'indicateurs pertinents pour mieux saisir les mutations du monde rural.

Les différents rapports et autres livrables du RGAE seront mis à la disposition des différents utilisateurs, notamment les institutions gouvernementales, les ONGs, les partenaires au développement, les universités, les instituts et centres de recherche, les bibliothèques et centres de documentation, etc. Cette

documentation sera stockée sur le serveur du Bureau Central du Recensement (BCR) et en ligne via le site internet de l'Institut National de la Statistique du Burundi (INSBU) et celui du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage (MINEAGRIE).

II.9. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Peu avant la descente sur le terrain des équipes de collecte, des missions d'information et de sensibilisation de proximité ont été organisées dans toutes les zones de collecte. L'objectif de ces missions était de susciter l'adhésion des populations et des administratifs des zones concernées pour qu'ils soient informés de la réalisation et de l'importance de ce recensement. Celles-ci étaient d'autant plus importantes car la population avait déjà assisté aux multiples passages du personnel de terrain lors des phases pilotes, de la cartographie censitaire, du dénombrement principal du RGPHAE ainsi que de l'Enquête Post Censitaire (EPC).

Trois actions de communication ont été privilégiées :

- La communication de proximité avec la population, les responsables administratifs à la base, les responsables des BPEAE et les responsables des EM et OPA ;
- La communication médias pour éclairer l'opinion publique ;
- La communication digitale pour atteindre un public large.

CHAPITRE III : PRESENTATION DES RESULTATS DU MODULE DES EXPLOITATIONS AGROPASTORALES DE TYPE MODERNE

RESUME EXECUTIF

Les principaux résultats du Module des exploitations agropastorales de type moderne (EM) du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE-BURUNDI-2025) sont consignés dans les paragraphes qui suivent.

- Il y a 661 Exploitations agropastorales de type moderne qui ont été recensées au Burundi lors de l'opération de collecte effectuée du 28 avril au 26 mai 2025.
- La très grande majorité des exploitations agropastorales de type moderne recensées, a le statut d'exploitation individuelle. En effet, 554 exploitations, soit 83,8% de l'ensemble des exploitations recensées. Les exploitations privées collectives viennent loin derrière (88 exploitations, soit 13,3%). Les exploitations d'État et les exploitations mixte (État-Privé) sont très minoritaires. Elles représentent respectivement 2,3% et 0,6% de l'ensemble des exploitations recensées.
- Près de la moitié des exploitations agropastorales de type moderne recensées (330 exploitations, soit 49,9% du total) ont été créées entre 2020 et 2024 et ont commencé leurs activités dans la même période.
- L'agriculture constitue la première activité principale exercée par les exploitations agropastorales de type moderne (558 exploitations, soit 84,4% de l'ensemble). La deuxième est l'élevage pratiqué par 88 exploitations (13,3%). Les autres activités sont pratiquées par un faible nombre d'exploitations agropastorales de type moderne.
- L'achat est le mode dominant de l'acquisition des terres. En effet, 386 exploitations (58,4%) ont indiqué que l'achat est leur principal mode d'acquisition des terres. Le deuxième mode dominant est sous toutes ses formes (location simple, métayage/fermage) qui concerne 149 exploitations (22,5%).
- Il y a 95 exploitations (14,4%) qui ont acquis principalement leurs terres par héritage et 31 exploitations (4,7%) qui ont obtenu les leurs principalement par don.
- Sur un total de 1 638 salariés permanents déclarés par les exploitations de moderne recensées, Il y a 1 376 hommes (84%) et 262 femmes (16%).

- La plupart des exploitations agropastorales de type moderne ont fait recours à la main-d'œuvre temporaire au cours de la campagne agricole 2023-2024. En effet, 600 exploitations (90,8% de l'ensemble des exploitations recensées) ont déclaré avoir employé des temporaires pendant ladite campagne agricole contre 61 exploitations (9,2%) qui ont déclaré n'avoir pas fait recours pendant cette période.
- Les principales espèces élevées par les exploitations agropastorales de type moderne recensées sont les bovins, les porcins, les caprins, les lapins et les poules pondeuses. En effet, 311 exploitations ont des bovins (soit 47 % de l'ensemble des exploitations recensées), 182 exploitations ont des porcins (27,5% des exploitations), 159 exploitations élèvent des caprins (24,1% des exploitations), 97 exploitations ont des lapins (14,7% des exploitations) et 93 exploitations élèvent des poules pondeuses (14,1% des exploitations).
- La pêche n'est pas pratiquée par les exploitations agropastorales de type moderne recensées selon leur propre déclaration. La pratique de l'aquaculture est faible. En effet, il n'y a que 11 EM qui font de la pisciculture. Les exploitations qui font de la pisciculture possèdent 120 étangs ou bassins pour l'activité de pisciculture.

INDICATEURS SYNTHETIQUES DES EXPLOITATIONS AGROPASTORALES DE TYPE MODERNE (EM)

Indicateurs	Unité	Valeur de l'indicateur
Statut des exploitations agropastorales de type moderne (EM)		
Exploitations agropastorales de type modernes recensées	EM	661
Exploitations privées collectives	EM	88
Exploitations individuelles	EM	554
Exploitations d'État	EM	15
Exploitations mixte (État-Privé)	EM	4
Activités principales		
Agriculture	EM	558
Élevage	EM	86
Foresterie	EM	1
Pêche/Aquaculture	EM	7
Apiculture	EM	3
Myciculture	EM	6
Pratiques de cultures		
Cultures vivrières	EM	558
Cultures maraîchères	EM	126
Arboriculture fruitière	EM	93
Cultures industrielles ou de rente	EM	55
Cultures fourragères	EM	69

Superficie déclarée des exploitations		
Superficie totale des exploitations modernes	Ha	19 572,9
Superficie mise en valeur	Ha	12 958,3
Superficie mise en jachère	Ha	1 247,6
Superficie boisée	Ha	2 388,1
Superficie des prairies et pâturages	Ha	2 511,0
Superficie des zones aquacoles	Ha	77,2
Superficie occupée par les bâtiments et cours	Ha	390,8
Pratiques de l'élevage		
Bovins	EM	311
Ovins	EM	65
Caprins	EM	159
Porcins	EM	182
Lapins	EM	97
Poules pondeuses	EM	93
Poulets de chair	EM	51
Main-d'œuvre		
Salariés permanents	Employé	1 638
Salariés permanents hommes	Homme	1 376
Salariés permanents femmes	Femme	262
Utilisation des employés temporaires	EM	600
Non utilisation des employés temporaires	EM	61
Aquaculture		
Pisciculture	EM	11
Étangs ou bassins réservés pour la pisciculture	Étang	120

III.1. CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS AGROPASTORALES DE TYPE MODERNE

Il y a **661 Exploitations** agropastorales de type moderne qui ont été recensées au Burundi lors de l'opération de collecte effectuée du 28 avril au 26 mai 2025. Le tableau EM01 montre une répartition provinciale en faveur de Bujumbura avec 166 exploitations (soit 25,1% du total) suivie de près par Gitega avec 163 exploitations (24,7%). La province de Buhumuza enregistre quant à elle le plus petit nombre d'exploitations agropastorales de type moderne recensées (56 exploitations, soit 8,5%).

a) Statut et activités des Exploitations de type moderne

On note dans le tableau EM01 que la très grande majorité des exploitations agropastorales de type moderne recensées, a le statut d'exploitation individuelle. En effet, 554 exploitations, soit 83,8% de l'ensemble des exploitations recensées. Les exploitations privées collectives viennent loin derrière (88 exploitations, soit 13,3%). Les exploitations d'État et les exploitations mixte (État-Privé) sont très minotières. Elles sont respectivement 2,3% et 0,6% de l'ensemble des exploitations recensées.

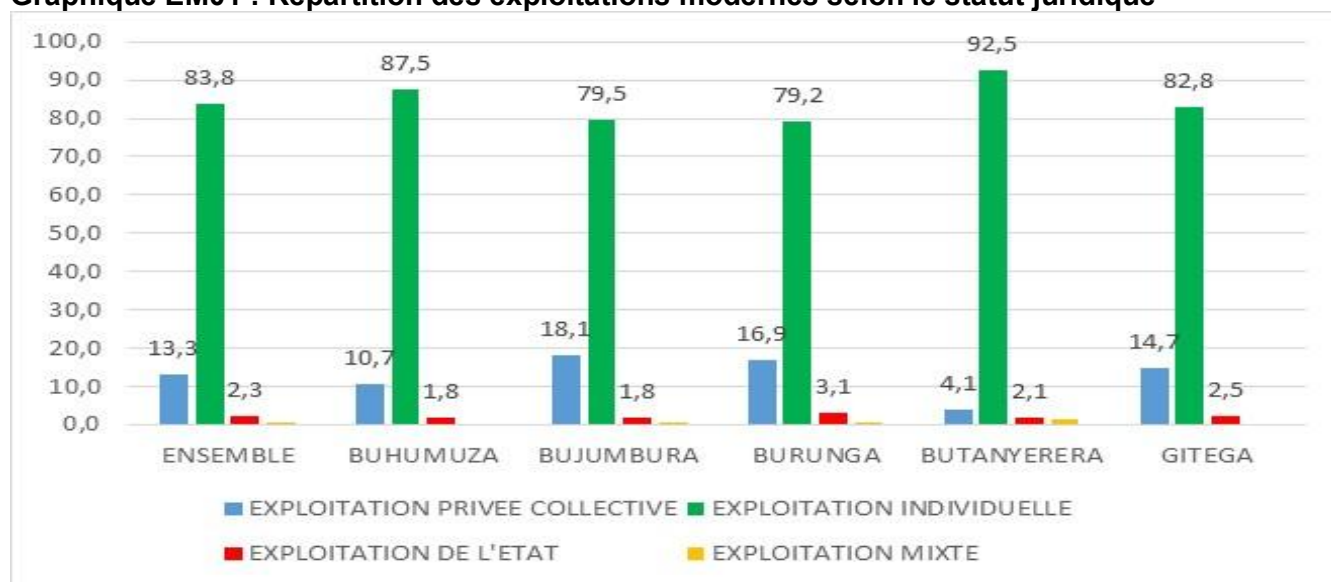
Tableau EM01: Répartition des exploitations modernes par province selon le statut

PROVINCES	EXPLOITATION PRIVEE COLLECTIVE	EXPLOITATION INDIVIDUELLE	EXPLOITATION DE L'ETAT	EXPLOITATION MIXTE	TOTAL
ENSEMBLE	88	554	15	4	661
BUHUMUZA	6	49	1	0	56
BUJUMBURA	30	132	3	1	166
BURUNGA	22	103	4	1	130
BUTANYERERA	6	135	3	2	146
GITEGA	24	135	4	0	163

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Cette structure du statut des exploitations agropastorales de type moderne observée au niveau national est globalement analogue à celle des provinces comme le montre le graphique EM01.

Graphique EM01 : Répartition des exploitations modernes selon le statut juridique



b) Année de création et année de début d'activité

Avant 2000, seulement 14 exploitations agropastorales de type moderne ont été créées dont 11 ont débuté leurs activités avant 2000 et 3 entre 2000 et 2019. Le tableau EM02 indique aussi que 238 exploitations agropastorales de type moderne ont été créées entre 2000 et 2019. Parmi ces exploitations, il y en a 187 qui ont débuté leurs activités entre 2010 et 2019 et 51 d'entre elles ont démarré leurs activités entre 2020 et 2024.

Le tableau EM02 montre par ailleurs que près de la moitié des exploitations agropastorales de type moderne recensées (330 exploitations, soit 49,9% du total) ont été créées entre 2020 et 2024 et ont commencé leurs activités dans la même période.

Tableau EM02: Répartition des exploitations modernes par année de création selon l'année du début d'activité

ANNÉE DE CRÉATION	ANNÉE DE DÉBUT D'ACTIVITÉ							TOTAL
	Avant 1970	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009	2010-2019	2020-2024	
Avant 1970	7	-	-	-	-	-	1	8
1970-1979	-	4	2	-	-	-	-	6
1980-1989	-	-	6	-	-	-	-	6
1990-1999	-	-	-	11	2	1	-	14
2000-2009	-	-	-	-	42	15	2	59
2010-2019	-	-	-	-	-	187	51	238
2020-2024	-	-	-	-	-	-	330	330
Total	7	4	8	11	44	203	384	661

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

c) Activités

L'agriculture constitue la première activité principale exercée par les exploitations agropastorales de type moderne (558 exploitations, soit 84,4% de l'ensemble). La deuxième est l'élevage pratiqué par 88 exploitations (13,3%). Les autres activités sont pratiquées par un faible nombre d'exploitations agropastorales de type moderne comme le montre le tableau EM03.

Tableau EM03: Répartition des exploitations modernes selon la principale activité pratiquée

PROVINCES	AGRICULTURE	ELEVAGE	FORESTERIE	AQUACULTURE/ PISCULTURE	APICULTURE	MYCICULTURE	TOTAL
ENSEMBLE	558	86	1	7	3	6	661
BUHUMUZA	50	4	0	1	0	1	56
BUJUMBURA	124	31	1	4	2	4	166
BURUNGA	113	16	0	1	0	0	130
BUTANYERERA	136	8	0	1	1	0	146
GITEGA	135	27	0	0	0	1	163

Source : Burundi-RGPHAE 2025

En ce qui concerne l'activité secondaire, le tableau EM04 montre l'élevage pratiqué par 405 exploitations (61,3%) est l'activité dominante, l'agriculture occupant la deuxième place avec 65 exploitations (9,8%).

Tableau EM04: Répartition des exploitations modernes selon la première activité secondaire

PROVINCES	AGRICULTURE	ELEVAGE	FORESTERIE	AQUACULTURE/ PISCULTURE	APICULTURE	TOTAL
ENSEMBLE	65	405	4	5	1	480
BUHUMUZA	5	38	-	-	-	43
BUJUMBURA	20	62	-	3	-	85
BURUNGA	14	85	3	1	-	103
BUTANYERERA	8	107	-	1	-	116
GITEGA	18	113	1	-	1	133

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Le tableau EM05 montre que la pratique des cultures vivrières est dominante (558 exploitations, soit 84,4%) suivie de celle des cultures maraîchères (126 exploitations, soit 19,1%). À l'opposé, les cultures industrielles ou de rente ne sont pratiquées que par 55 exploitations (8,3% de l'ensemble des exploitations de type moderne).

Tableau EM05: Répartition des exploitations modernes selon le type de cultures pratiquées

PROVINCES	CULTURES VIVRIÈRES	CULTURES MARAÎCHÈRES	ARBORICULTURE FRUITIÈRE	CULTURES INDUSTRIELLES OU DE RENTE	CULTURES FOURRAGÈRES
ENSEMBLE	558	126	93	55	69
BUHUMUZA	44	20	14	6	6
BUJUMBURA	116	24	25	15	5
BURUNGA	118	24	10	6	13
BUTANYERERA	138	28	17	14	19
GITEGA	142	30	27	14	26

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Les **activités forestières** sont pratiquées par 5 exploitations agropastorales de type moderne en ce qui concerne la production de grumes. Elles se répartissent en 2 dans la commune de Makamba (province de Burunga), 1 dans chacune des communes : Kiganda et Mwaro (province Gitega) ; et 1 dans la commune Isare (province de Bujumbura).

Relativement à la transformation, elle est pratiquée dans une seule exploitation située dans la commune Bururi (province Burunga).

Tandis que **la pêche** n'est pas pratiquée par les exploitations de type moderne. Il y a 12 exploitations qui pratiquent l'**aquaculture** en élevant des tilapias. Parmi ces exploitations, 7 sont dans la province Bujumbura.

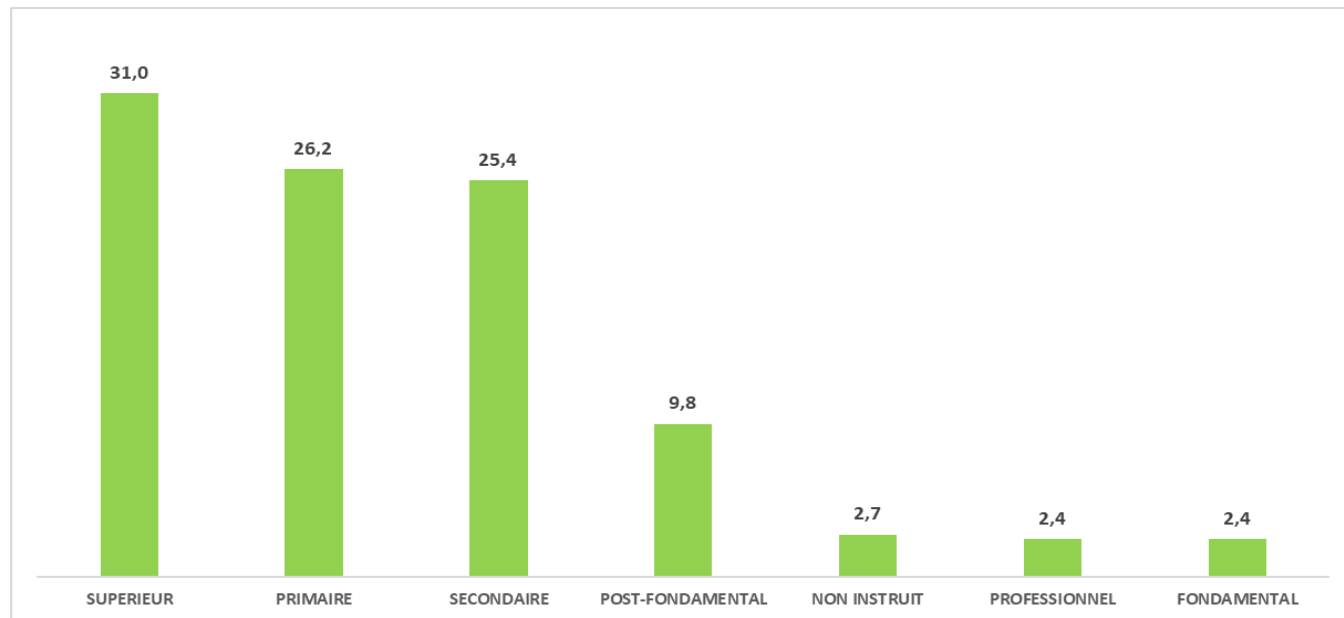
Par ailleurs, le dénombrement indique que 8 exploitations élèvent des clarias et 4 des carpes. Ces exploitations sont aussi situées principalement dans la province de Bujumbura.

d) Caractéristiques du responsable de gestion

Parmi les 661 EM recensées, 438 (soit 66,3%) EM possèdent des gérants qui sont en même temps les propriétaires le gérant ou régisseur pour 208 exploitations (soit 31,1%) et associé pour 17 exploitations (soit 2,6%). Les gérants se répartissent en 77,8% d'hommes et 22,2% de femmes.

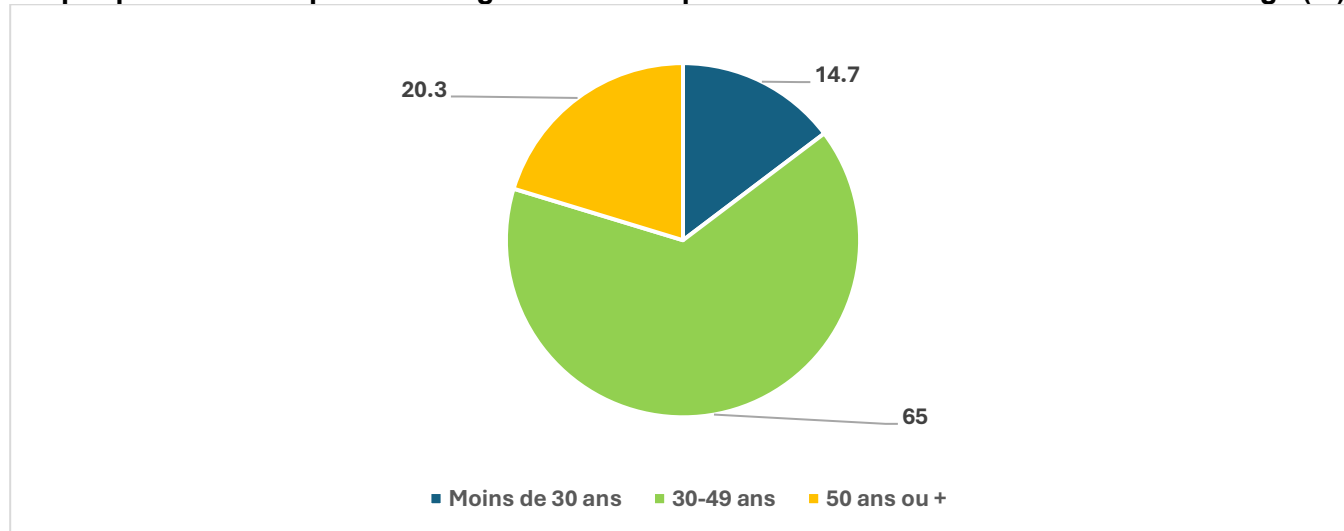
Le graphique EM02 montre que 31% des exploitations agropastorales de type moderne ont des gérants de niveau supérieur, 26,2% du primaire, 25,4% du secondaire, 9,8% de post-fondamental. Il y a 2,7% des exploitations qui ont des gérants non instruits, 2,4% d'exploitations ont un niveau professionnel et 2,4% ont un niveau fondamental.

Graphique EM02: Proportion des gérants des exploitations modernes par niveau d'instruction (%)



Le graphique EM03 indique que 65% des gérants ont un âge compris entre 30 et 49 ans, 20,3% ont 50 ans ou plus et 14,7% ont moins de 30 ans.

Graphique EM03: Proportion des gérants des exploitations modernes selon la tranche d'âge (%)



e) Acquisition des terres et superficies des exploitations

Le tableau EM06 montre que l'achat est le mode dominant de l'acquisition des terres. En effet, 386 exploitations (58,4%) ont indiqué que l'achat est leur principal mode d'acquisition des terres. Le deuxième mode dominant est toutefois sous d'autres formes (location simple, métayage/fermage) qui concerne 149 exploitations (22,5%).

Il y a 95 exploitations (soit 14,4%) qui ont acquis principalement leurs terres par héritage et 31 exploitations (4,7%) qui ont obtenu les leurs principalement par don.

Tableau EM06: Répartition des exploitations modernes selon le principal mode d'acquisition des terres

PROVINCES	HÉRITAGE	ACHAT	DON	LOCATION	FERMAGE/ METAYAGE	TOTAL
ENSEMBLE	95	386	31	136	13	661
BUHUMUZA	5	43	3	5	-	56
BUJUMBURA	18	66	10	71	1	166
BURUNGA	23	83	8	12	4	130
BUTANYERERA	13	106	5	19	3	146
GITEGA	36	88	5	29	5	163

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Les superficies totales déclarées par les exploitations agropastorales de type moderne **s'élèvent à 19572,9 Ha**, soit en moyenne 29,6 Ha par exploitation. La superficie totale mise en valeur est 12 958,3 Ha (66,2%), Celle destinée aux prairies et pâturages est 2511 Ha (12,8%), la superficie boisée occupe 2 388,1 Ha (12,2%), celle mise en jachère est 1 247,6 Ha (6,4%). La superficie des zones aquacoles est 77,2 Ha (0,4%) (voir tableau EM07).

Les bâtiments et cours couvrent 390,8 Ha (2%) pour l'ensemble des exploitations agropastorales de type moderne recensées, soit en moyenne 0,59 Ha par exploitation.

Tableau EM07: Superficie totale des exploitations modernes selon le mode d'utilisation des terres (en Ha)

PROVINCES	SUPERFICIE TOTALE DES EXPLOITATIONS	SUPERFICIE MISE EN VALEUR	SUPERFICIE MISE EN JACHÈRE	SUPERFICIE BOISÉE	SUPERFICIE DES PRAIRIES	SUPERFICIE DES ZONES AQUACOLE	SUPERFICIE OCCUPÉE PAR LES BÂTIMENTS ET COURS
ENSEMBLE	19 572,9	12 958,3	1 247,6	2 388,1	2 511,0	77,2	390,8
BUHUMUZA	1 156,7	981,3	68,8	58,7	18,8	9,4	19,9
BUJUMBURA	2 705,5	2 001,6	173,6	291,5	103,2	34,9	100,7
BURUNGA	10 259,5	6 777,3	485,4	689,9	2 173,2	3,0	130,8
BUTANYERERA	2 784,7	1 734,6	200,7	729,8	54,5	28,0	37,1
GITEGA	2 666,5	1 463,6	319,1	618,2	161,4	2,0	102,2

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Le tableau ci-haut montre que la province Burunga se distingue par le niveau des superficies totales des exploitations agropastorales de type moderne qu'elle abrite. Ces superficies représentent plus de la moitié de l'ensemble des superficies de toutes les exploitations agropastorales de type moderne recensées. En effet, cette superficie est de 10 259,5 Ha, soit 52,4% de l'ensemble.

Cette situation est observée pour les superficies mises en valeur dans lesquelles les exploitations agropastorales de type moderne de la province Burunga totalisent 6 777,3 Ha (52,3% de l'ensemble des superficies mises en valeur). D'autre part, les superficies des prairies et pâturages des exploitations

agropastorales de type moderne sont concentrées dans cette même province de Burunga (2 173,2 Ha, soit 86,5% de l'ensemble des superficies des prairies et pâturages des exploitations agropastorales de type moderne recensées).

III.2. MAIN-D'ŒUVRE

a) Caractéristiques des salariés permanents

Sur un total de 1 638 salariés permanents déclarés par les EM recensées, Il y a 1376 hommes (84%) et 262 femmes (16%). La province de Gitega compte 568 permanents, soit le plus grand nombre (34,7%). La province Butanyerera vient en deuxième position avec 341 permanents (20,8%) et Buhumuza en dernière position avec 139 permanents (8,5%). Cette structure est globalement observée par sexe (voir tableau EM08).

Tableau EM08: Nombre total de salariés permanents province selon le sexe

PROVINCES	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
ENSEMBLE	1 376	262	1 638
BUHUMUZA	115	24	139
BUJUMBURA	235	64	299
BURUNGA	262	29	291
BUTANYERERA	283	58	341
GITEGA	481	87	568

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Le graphique ci-dessous montre que la plus grande tranche d'âge des salariés permanents des exploitations agropastorales de type moderne est de 30 à 39 ans. Cette tranche compte 474 permanents (28,9%), viennent ensuite la tranche de 20 à 29 ans avec 406 permanents (24,8%), celle de 40 à 49 ans avec 284 permanents (17,3%). Il y a 178 permanents (10,9%) âgés de moins de 20 ans et 74 permanents (4,5%) âgés de 60 ans ou plus.

Graphique EM04: Nombre total de salariés permanents par province selon la tranche d'âge

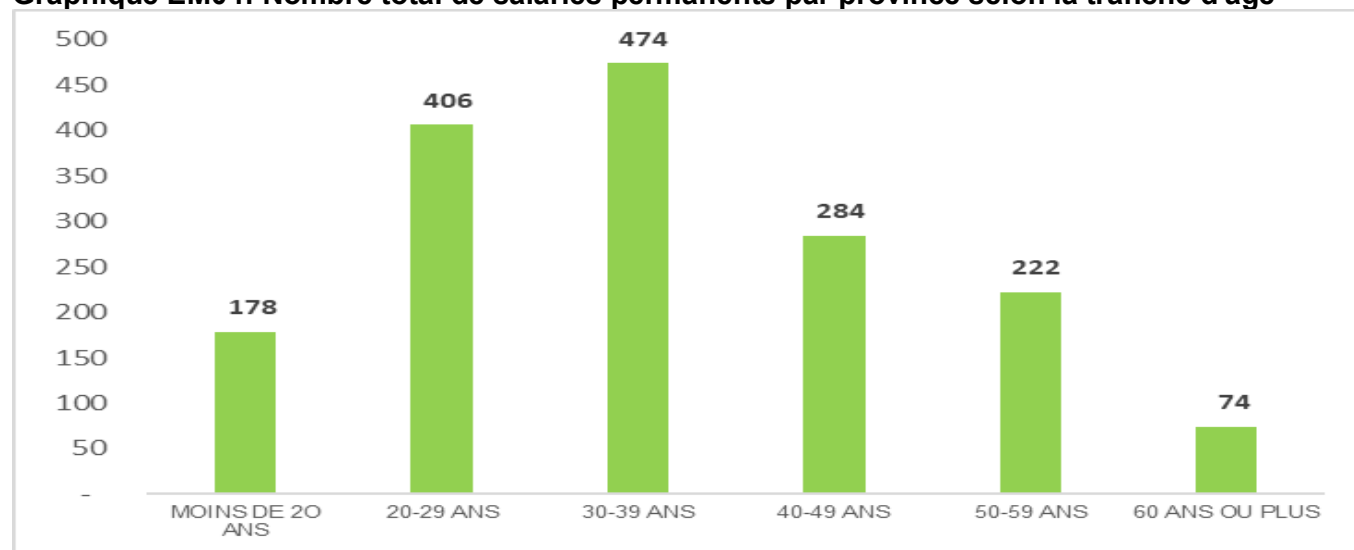


Tableau EM09: Nombre total de salariés permanents par province selon le niveau d'instruction

PROVINCES	AUCUN	PRIMAIRE	SECONDAIRE	PROFESSIONNEL	FONDAMENTAL	POST-FONDAMENTAL	SUPERIEUR	TOTAL
ENSEMBLE	275	658	322	24	90	149	120	1 638
BUHUMUZA	16	61	29	4	6	12	11	139
BUJUMBURA	23	89	69	2	7	68	41	299
BURUNGA	63	117	54	10	10	11	26	291
BUTANYERERA	57	149	71	4	30	17	13	341
GITEGA	116	242	99	4	37	41	29	568

Source : Burundi-RGPHAE 2025

D'après le Tableau ci-haut, il y a 658 permanents (40,2%) dont le niveau d'instruction est le primaire. Ce niveau dominant chez les permanents est suivi par le niveau secondaire qui concerne 322 permanents (19,7%). Les non instruits viennent en troisième position avec un effectif de 275 permanents (16,8%).

Le Tableau EM09 montre qu'il y a 149 permanents de post-fondamental (9,1%) et 120 permanents de niveau supérieur (7,3%)

b) Caractéristiques des temporaires

La plupart des exploitations agropastorales de type moderne ont fait recours à la main-d'œuvre temporaire au cours de la campagne agricole 2023-2024 comme le montre tableau EM10. En effet, 600 exploitations (90,8% de l'ensemble des exploitations recensées) ont déclaré avoir employé des temporaires pendant ladite campagne agricole contre 61 exploitations (9,2%) qui ont déclaré n'avoir pas fait recours pendant cette période.

Tableau EM10: Répartition des exploitations par province selon l'emploi ou non de temporaires au cours de la campagne agricole 2023-2024

PROVINCES	NON	OUI	TOTAL
BURUNDI	61	600	661
BUHUMUZA	5	51	56
BUJUMBURA	20	146	166
BURUNGA	11	119	130
BUTANYERERA	12	134	146
GITEGA	13	150	163

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Au total, les exploitations agropastorales de type moderne recensées ont fait recours à 534 488 temporaires pendant la campagne agricole 2023-2024. Le tableau EM11 montre que la répartition par sexe de ces temporaires est en faveur des femmes. En effet, il y a 328 329 femmes qui représentent 61,4% de l'ensemble des temporaires contre 206 159 hommes qui correspondent à 38,6% du total des employés. Cette structure est globalement vérifiée sauf pour la province de Burunga dans laquelle les proportions sont inversées (63,9% d'hommes et 36,1% de femmes).

Tableau EM11: Nombre total d'employés temporaires par province selon le sexe

PROVINCES	TOTAL	MASCULIN	FEMININ
ENSEMBLE	534 488	206 159	328 329
BUHUMUZA	26 438	8 036	18 402
BUJUMBURA	51 091	21 965	29 126
BURUNGA	74 410	47 547	26 863
BUTANYERERA	217 126	73 498	143 628
GITEGA	165 423	55 113	110 310

Source : Burundi-RGPHAE 2025

III.3. EQUIPMENTS / MATERIELS ET INFRASTRUCTURES

Le tableau 12 indique que les houes, les machettes et les arrosoirs sont utilisés respectivement par 588, 532 et 405 exploitations de type moderne (EM) sur l'ensemble des 661 EM recensées dans le domaine de l'agriculture. Ces petits matériels sont utilisés par 393 EM (machettes), 222 EM (houes) et 101 EM (arrosoirs) dans le domaine de l'élevage.

a) Équipements/matériels

Tableau EM12: Répartition des exploitations modernes par province selon le type d'équipements/matériels et le domaine d'utilisation

DOMAINES D'UTILISATION	ARROSOIR	CHARRETTE	CHARRUE	EGRENEUSE/ DÉCORTIQUEUSE	EPANDEUR	HERSE	HOUE	MACHETTE
AGRICULTURE	405	23	3	51	6	39	588	532
ELEVAGE	101	14	2	11	-	6	222	393
FORESTERIE	15	3	-	-	-	1	27	47
PECHE	-	-	-	-	-	-	-	-
AQUACULTURE	3	-	-	-	-	-	6	5

Source : RGAE-BURUNDI-2025**Tableau EM13: Répartition des exploitations modernes par province selon le type d'équipements/matériels et le domaine d'utilisation (Suite)**

DOMAINES D'UTILISATION	MOISSONNEUSE BATTEUSE	MOTO POMPE	MOTOCULTEUR	MOULIN À GRAIN	PELLE	RAYONNAIRE	TRACTEUR	TRIDENT
AGRICULTURE	8	96	6	68	407	87	21	161
ELEVAGE	2	12	-	26	245	5	4	200
FORESTERIE	1	1	-	-	11	1	1	4
PECHE	-	-	-	-	-	-	-	-
AQUACULTURE	-	3	-	1	6	-	-	1

Dans le tableau 14, Il y a 198 EM qui utilisent des brouettes dans l'agriculture, 166 EM dans l'élevage et 316 EM qui possèdent des abreuvoirs utilisés dans l'élevage.

Tableau EM14: Répartition des exploitations modernes par province selon le type d'équipements/matériels et le domaine d'utilisation (Suite)

DOMAINES D'UTILISATION	ABREUVOIR	BALANCE PÈSE BÉTAIL	BROUETTE	CONGÉLATEUR	COUVEUSE	ENSILEUSE	GLACIÈRE/ VACCIN LYOPHILISÉ	GROUPE ÉLECTROGÈNE
AGRICULTURE	5	13	198	12	-	2	-	22
ELEVAGE	316	35	166	20	14	7	10	26
FORESTERIE	-	-	3	1	-	-	-	1
PECHE	-	-	-	-	-	-	-	-
AQUACULTURE	-	1	2	1	1	1	-	-

Source : RGAE-BURUNDI-2025

Comme l'indique le tableau 15, les pulvérisateurs sont utilisés par 482 EM dans l'agriculture et 371 EM dans l'élevage.

Tableau EM15: Répartition des exploitations modernes par province selon le type d'équipements/matériels et le domaine d'utilisation (Suite)

DOMAINES D'UTILISATION	HACHE PAILLE	IRRIGATEUR	MANGEOIRE	PONDOIR	PULVÉRISATEUR	RÂTEAU	SONDE CESOPHAGIENNE	STÉTHOSCOPE
AGRICULTURE	9	1	4	-	482	115	5	-
ELEVAGE	15	11	296	61	371	68	67	7
FORESTERIE	1	-	-	-	16	2	1	-
PECHE	-	-	-	-	-	-	-	-
AQUACULTURE	1	-	-	-	-	1	-	-

Source : RGAE-BURUNDI-2025

Il y a 157 exploitations agropastorales de type moderne qui utilisent des thermomètres dans l'élevage (voir tableau 16).

Tableau EM16: Répartition des exploitations modernes par province selon le type d'équipements/matériels et le domaine d'utilisation (Suite)

DOMAINES D'UTILISATION	THERMOMÈTRE	TROUSSE MÉDICALE	CAMION GRUMIER	CHARIOT MANUEL	DÉGAUCHISSEUSE	MACHINE BROYEUSE	MACHINE PERCEUSE	RABOTEUSE
AGRICULTURE	4	-	2	35	1	1	-	-
ELEVAGE	157	33	1	30	1	1	-	-
FORESTERIE	-	-	4	1	3	-	2	2
PECHE	-	-	-	-	-	-	-	-
AQUACULTURE	-	-	-	1	-	-	-	-

Source : RGAE-BURUNDI-2025

Les balances sont utilisées dans l'agriculture par 364 EM et 119 EM dans l'élevage (voir tableau 17).

Tableau EM17: Répartition des exploitations modernes par province selon le type d'équipements/matériels et le domaine d'utilisation (Suite)

DOMAINES D'UTILISATION	SCIE	TOUIPE	TRONÇONNEUSE	BALANCE	CAGE	CAISSETTE	CAMION FRIGORIFIQUE	CAMION/ CAMIONNETTE
AGRICULTURE	26	2	-	364	1	1	-	72
ELEVAGE	30	2	1	119	5	-	1	36
FORESTERIE	13	6	7	1	-	-	-	3
PECHE	-	-	-	-	-	-	-	-
AQUACULTURE	-	-	-	7	-	2	-	-

Source : RGAE-BURUNDI-2025

Tableau EM18: Répartition des exploitations modernes par province selon le type d'équipements/matériels et le domaine d'utilisation (Suite)

DOMAINES D'UTILISATION	CASIER	CARRELET	ENCLOS	EPERIER	EPUISSETTE (POUR LES ALEVINS)	FILET MAILLANT	FÛT EN PLASTIQUE	GPS
AGRICULTURE	1	-	6	-	-	-	63	42
ELEVAGE	-	1	16	1	-	-	72	1
FORESTERIE	-	-	-	-	-	-	1	-
PECHE	-	-	-	1	2	1	1	-
AQUACULTURE	1	5	2	2	4	-	1	-

Source : RGAE-BURUNDI-2025

Le tableau 19 montre qu'il y a 248 EM et 273 EM qui utilisent les seaux plastiques respectivement dans l'agriculture et l'élevage. Deux exploitations agropastorales de type moderne utilisent des sennes de plage dans la pêche comme l'indique le tableau 19.

Tableau EM19: Répartition des exploitations modernes par province selon le type d'équipements/matériels et le domaine d'utilisation (Suite et Fin)

DOMAINES D'UTILISATION	HAPPAS	MOTEUR HORSBORD	PALANGRE	PH MÈTRE	SCEAU EN PLASTIQUE	SENNE DE PLAGE	SENNE/ FILET
AGRICULTURE	-	-	-	11	248	-	1
ELEVAGE	-	-	-	-	273	-	-
FORESTERIE	-	-	-	-	4	-	-
PECHE	-	-	-	-	3	2	1
AQUACULTURE	4	1	1	-	7	-	1

Source : RGAE-BURUNDI-2025

b) Infrastructures

Le tableau 20 montre qu'il y a 81 EM et 91 EM qui utilisent des citernes à eau respectivement dans l'agriculture et l'élevage.

Il y a 314 EM qui utilisent des magasins/entrepôts dans l'agriculture et 45 EM dans le domaine de l'élevage.

Les bergeries/chèvreries sont utilisées dans l'élevage par 151 exploitations agropastorales de type moderne.

Tableau EM20: Répartition des exploitations modernes par province selon le type d'infrastructures et le domaine d'utilisation (Suite)

DOMAINES D'UTILISATION	CITERNE À EAU	PUIT ORDINAIRE	ALEVINIER	BAC À TRI	AIRE DE BATTAGE /SÉCHAGE	CHAMBRE FRIGORIFIQUE	FORAGE	MAGASIN/ ENTREPÔT/HANGAR	ABATTOIR	BERGERIE/ CHEVRERIE
AGRICULTURE	81	44	-	36	42	-	10	314	-	8
ELEVAGE	91	25	-	25	2	3	11	45	1	151
FORESTERIE	2	1	-	-	-	-	-	1	-	-
PECHE	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
AQUACULTURE	1	1	4	1	-	-	1	3	-	-

Source : RGAE-BURUNDI-2025

Dans le domaine de l'élevage, il y a 360 EM qui utilisent des étables, 215 EM qui utilisent des porcheries, 141 EM avec des poulaillers, 95 EM qui ont des clapiers (voir tableau 21).

Tableau EM21: Répartition des exploitations modernes par province selon le type d'infrastructures et le domaine d'utilisation (Suite et Fin)

DOMAINES D'UTILISATION	CLAPIERS	COUVOIR	ETABLES	LAITERIES	MAGASIN / ENTREPÔT/ OFFICINE DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES	PORCHERIE	POULAILLER	UNITÉ DE FABRICATION DES PROVENDES	CHAMBRE DE TRAITEMENT (LAVAGE) DU POISSON	UNITÉ DE FABRICATION DE GLACE
AGRICULTURE	2	1	7	-	10	6	4	2	1	-
ELEVAGE	95	14	360	8	52	215	141	16	1	1
FORESTERIE	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-
PECHE	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
AQUACULTURE	1	-	-	-	-	-	1	1	-	-

Source : RGAE-BURUNDI-2025

III.4. CULTURES-SUPERFICIES-INTRANTS

a) Céréales

Le tableau EM22 montre que les principales cultures céréalières pratiquées par les exploitations agropastorales de type moderne sont par ordre d'importance, le maïs avec 2055,9 Ha (76,8% de la superficie totale des cultures céréalières), le riz avec 360,1 Ha (1,4%) et le blé 180,7 Ha (6,7%).

Les provinces de Gitega et de Butanyerera concentrent plus de la moitié de la superficie de maïs des exploitations recensées, soit respectivement 27,9% et 26,2%.

Tableau EM22: Superficie totale déclarée par type de cultures céréalières selon la province (Ha)

PROVINCES	RIZ	MAÏS	BLÉ	ELEUSINE	SORGHO	MILLET	SÉSAME	ORGE	TOTAL
ENSEMBLE	360,1	2 055,9	180,7	3,9	40,5	4,5	0,3	32,0	2 677,8
BUHUMUZA	87,7	251,0	-	-	8,0	-	-	-	346,7
BUJUMBURA	92,6	241,3	65,7	0,3	2,0	3,0	-	4,5	409,4
BURUNGA	51,5	451,3	31,5	0,5	2,0	-	-	6,5	543,2
BUTANYERERA	76,7	538,4	23,5	0,2	18,5	1,0	0,0	-	658,2
GITEGA	51,7	573,9	60,0	2,9	10,0	0,5	0,3	21,0	720,4

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Le tableau EM23 montre qu'il y a 424 exploitations agropastorales de type moderne (64,1% de l'ensemble des exploitations recensées) qui ont déclaré avoir vendu leur maïs au marché local. La vente de leur production au marché local a été également déclarée par 162 exploitations (24,5%) pour le riz et 75 exploitations (11,3%) pour le blé.

Tableau EM23: Répartition des exploitations modernes vendant leurs produits céréaliers au marché local par type selon la province

PROVINCES	RIZ	MAÏS	BLÉ	ELEUSINE	SORGHO	MILLET	SÉSAME	ORGE
ENSEMBLE	162	424	75	11	26	3	2	10
BUHUMUZA	18	36	-	-	3	-	-	-
BUJUMBURA	30	55	31	1	2	1	-	2
BURUNGA	30	96	10	1	1	-	-	2
BUTANYERERA	55	121	9	1	14	1	1	-
GITEGA	29	116	25	8	6	1	1	6

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Il y a 9 exploitations agropastorales de type moderne qui exportent du maïs dont 5 d'entre elles sont dans la province de Butanyerera et 3 exploitations qui exportent du riz.

Comme le montre le tableau EM24, l'engrais est utilisé par 418 exploitations (63,2% de l'ensemble des exploitations) pour le maïs, 153 exploitations (23,1%) pour le riz, 49 exploitations (7,4%) pour le blé, et 14 exploitations (2,1%) pour le sorgho.

Tableau EM24: Répartition des exploitations modernes selon l'utilisation des engrais par type de cultures céréalières par province

PROVINCES	RIZ	MAÏS	BLÉ	ELEUSINE	SORGHO	MILLET	SÉSAME	ORGE
ENSEMBLE	153	418	49	7	14	2	1	9
BUHUMUZA	17	37	-	-	3	-	-	-
BUJUMBURA	30	51	13	1	2	1	-	2
BURUNGA	31	95	7	-	-	-	-	2
BUTANYERERA	49	119	7	-	3	-	1	-
GITEGA	26	116	22	6	6	1	-	5

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Comme pour les engrais, l'utilisation des produits phytosanitaires concernant principalement le maïs, le riz et le blé. En effet, le tableau EM25 indique 395 exploitations (59,8% de l'ensemble des exploitations recensées) pour le maïs, 133 exploitations (20,1%) le riz et 22 exploitations (3,3%) pour le blé.

Tableau EM25: Répartition des exploitations modernes selon l'utilisation des produits phytosanitaires par type de cultures céréalières par province

PROVINCES	RIZ	MAÏS	BLÉ	ELEUSINE	SORGHO	MILLET	SÉSAME	ORGE
ENSEMBLE	133	395	22	4	9	-	1	3
BUHUMUZA	18	37	-	-	3	-	-	-
BUJUMBURA	27	45	5	1	2	-	-	-
BURUNGA	31	95	1	1	-	-	-	-
BUTANYERERA	44	116	7	-	1	-	1	-
GITEGA	13	102	9	2	3	-	-	3

Source : Burundi-RGPHAE 2025

b) Tubercules et racines

La presque totalité des exploitations pratiquant l'agriculture de pomme de terre utilisent des engrais (201 sur 202 exploitations). En ce qui concerne le manioc, seulement 29 sur 114 exploitations utilisent des engrais. Pour la patate douce, 17 sur 60 exploitations utilisent les engrais. En ce qui concerne l'utilisation des produits phytosanitaires, 196 sur 220 exploitations pour la pomme de terre, 19 sur 114 exploitations pour le manioc et 7 sur 60 exploitations pour la patate douce.

Sur des superficies totales déclarées des tubercules et racines de 933 Ha, la pomme de terre occupe 643,6 Ha (soit 69% du total). La superficie totale du manioc est 166,7Ha (17,9%) et celle de la patate douce est 51,5Ha (5,5%) (voir tableau EM26).

Au niveau des provinces, Gitega occupe la première place de superficie de la pomme de terre déclarée par les EM recensées avec 248,5 Ha (38,6% de la superficie totale de pomme de terre). En ce qui concerne la superficie du manioc, les provinces de Butanyerera et Burunga occupe la première et la deuxième place avec respectivement 64,5 Ha (38,7% du la superficie totale de manioc) et 57 Ha (34,2%).

Tableau EM26: Superficie totale déclarée par type de tubercule selon la province (Ha)

PROVINCES	MANIOC	IGNAME	POMME DE TERRE	PATATE DOUCE	COLOCASE	AUTRE	TOTAL
ENSEMBLE	166,7	9,8	643,6	51,5	19,6	41,9	933,0
BUHUMUZA	16,0	2,0	10,3	4,5	3,0	9,5	45,2
BUJUMBURA	16,9	-	161,1	2,9	2,0	12,3	195,2
BURUNGA	57,0	-	127,8	12,3	4,5	2,1	203,7
BUTANYERERA	64,5	6,8	96,0	16,2	9,0	12,9	205,4
GITEGA	12,4	1,0	248,5	15,5	1,1	5,2	283,6

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Le tableau EM27 montre qu'il y a 202 exploitations agropastorales de type moderne (30,6% de l'ensemble des exploitations) qui pratiquent la culture de pomme de terre, 114 exploitations (17,2%) qui cultivent le manioc et 60 exploitations (9,1%) qui pratiquent la culture de la banane douce.

Tableau EM27: Répartition des exploitations modernes pratiquant la culture de tubercule par type selon la province

PROVINCES	MANIOC	IGNAME	POMME DE TERRE	PATATE DOUCE	COLOCASE	AUTRE
ENSEMBLE	114	11	202	60	23	29
BUHUMUZA	12	3	8	8	3	5
BUJUMBURA	16	-	42	6	2	7
BURUNGA	30	-	26	10	6	4
BUTANYERERA	41	7	49	20	7	8
GITEGA	15	1	77	16	5	5

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Presque toutes les EM pratiquant la culture des tubercules et racines **volent leur production sur le marché local. L'exportation de ces produits** est faite par seulement 2 exploitations pour le manioc (1 exploitation dans la commune Isare, province de Bujumbura et 1 exploitation dans la commune Kirundo, province Butanyerera), 1 exploitation pour la pomme de terre et 2 exploitations pour la patate douce dans la commune de Kirundo, province Butanyerera.

c) Légumineuses

Comme le montre le tableau EM28, la superficie totale des légumineuses déclarées par les exploitations recensées est 1 155,7 Ha. La superficie du haricot occupe 1 136,8 Ha (98,4% de l'ensemble des superficies des légumineuses). Les autres légumineuses sont marginales.

La superficie totale de haricot est exploitée par **366 exploitations** (54,4% de l'ensemble des exploitations recensées).

Tableau EM28: Superficie totale déclarée par type de légumineuse selon la province (Ha)

PROVINCES	NIÉBÉ	HARICOT	PETIT POIS	POIS CAJAN	TOTAL
ENSEMBLE	0,8	1 136,8	16,1	2,1	1 155,7
BUHUMUZA	-	157,5	-	-	157,5
BUJUMBURA	-	40,4	6,5	-	46,9
BURUNGA	-	258,3	2,0	1,8	262,0
BUTANYERERA	0,3	351,5	1,9	-	353,7
GITEGA	0,5	329,2	5,8	0,3	335,7

Source : Burundi-RGPHAE 2025

La majorité des EM vendent leur production de haricot sur le marché local. Il y a cependant 4 exploitations qui exportent une partie de leur production de haricot à partir de la province de Butanyerera (3 exploitations dans la commune de Kirundo) et dans la province de Gitega (1 exploitation dans la commune de Karusi).

L'engrais est utilisé par 341 sur les 366 exploitations qui pratiquent le haricot, soit 93,2 %. En ce qui concerne l'utilisation des **produits phytosanitaires**, elle est effectuée par 206 exploitations qui pratiquent le haricot, soit 56,3%.

d) Bananes

Le Tableau EM29 indique une superficie totale de 156,6 Ha de banane déclarée par les exploitations agropastorales de type moderne recensées. Cette superficie se répartit 67,2 Ha (42,9% de la superficie totale de banane) pour la banane à bière, 59,4 Ha (37,9%) pour la banane à cuire et 30 ha (19,2%) pour la banane à fruit.

Tableau EM29: Superficie totale déclarée par type de banane selon la province (Ha)

PROVINCES	BANANE A CUIRE	BANANE À FRUIT	BANANE À BIÈRE	TOTAL
ENSEMBLE	59,4	30,0	67,2	156,6
BUHUMUZA	12,3	1,7	2,0	16,0
BUJUMBURA	2,0	1,5	2,0	5,5
BURUNGA	6,0	4,5	2,5	13,0
BUTANYERERA	27,7	18,2	54,8	100,7
GITEGA	11,4	4,1	5,9	21,5

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Sur 661 EM recensées, celles qui pratiquent la culture de banane sont au nombre de 65 exploitations pour la banane à cuire, 40 exploitations pour la banane à fruit et 44 exploitations pour la banane à bière.

Ces exploitations vendent leur production sur le marché local et n'exportent aucune quantité de cette production.

Il y a 31 sur 65 exploitations qui utilisent des **engrais** pour la banane à cuire, 14 sur 40 exploitations pour la banane à fruit, 16 sur 44 exploitations pour la banane à bière. L'utilisation des **produits phytosanitaires** a été déclarée par 10 exploitations pour la banane à cuire, 6 exploitations pour la banane à fruit et 5 exploitations pour la banane à bière.

e) Oléagineux

La superficie totale des oléagineux exploitée par les EM recensées est 89,8 Ha dont 51,3 Ha (57,1% de la superficie totale des oléagineux) sont occupées par le soja. Le tournesol occupe 21,6 Ha, (24,1%), l'arachide couvre 10,4 Ha (11,6%) (Tableau EM30).

Tableau EM30: Superficie totale déclarée par type d'oléagineux selon la province (Ha)

PROVINCES	SOJA	ARACHIDE	TOURNESOL	AUTRES	TOTAL
ENSEMBLE	51,3	10,4	21,6	6,5	89,8
BUHUMUZA	6,1	1,0	4,5	1,5	13,1
BUJUMBURA	13,8	2,8	6,0	5,0	27,5
BURUNGA	4,5	0,6	0,1	-	5,2
BUTANYERERA	16,2	2,1	9,3	-	27,5
GITEGA	10,8	4,0	1,8	-	16,5

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Le soja est pratiqué par 41 exploitations agropastorales de type moderne. Tandis que l'arachide concerne 18 EM, le tournesol est cultivé par 14 unités. Ces exploitations ne vendent leur production qu'au marché local

Il y a 37 sur 41 exploitations qui utilisent des **engrais** pour le soja, 6 sur 18 exploitations pour l'arachide, 8 sur 14 exploitations pour le tournesol. L'utilisation des **produits phytosanitaires** a été déclarée par 20 exploitations pour le soja, 5 exploitations pour l'arachide et le tournesol.

f) Légumes

Les exploitations recensées ont déclaré une superficie totale de 114,3 Ha pour les légumes (voir Tableau EM31). Les trois principaux légumes sont : le piment/poivron occupe 32,7 Ha dont 31 Ha dans la seule province de Butanyerera, l'oignon couvre 15,8Ha dont 7,3 Ha dans la province de Burunga et la tomate a une superficie de 14,5 Ha dont 6,5 Ha dans la province de Bujumbura.

Tableau EM31: Superficie totale déclarée par type de culture maraîchère selon la province (Ha)

PROVINCES	TOMATE	AMARANTE	OIGNON	PIMENT/ POIVRON	AUBERGINE	CHOUX	COURGETTE /COURGE	AUTRES	TOTAL
ENSEMBLE	14,5	7,7	15,8	32,7	8,6	8,3	1,6	25,2	114,3
BUHUMUZA	1,5	2,4	0,5	0,4	1,0	5,0	0,1	-	10,8
BUJUMBURA	6,5	3,8	1,5	0,5	2,3	-	-	24,2	38,8
BURUNGA	1,3	0,3	7,3	0,5	2,0	2,1	-	1,0	14,5
BUTANYERERA	4,0	0,3	6,0	31,0	2,0	0,6	1,2	-	45,0
GITEGA	1,2	1,0	0,6	0,3	1,3	0,6	0,3	-	5,2

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Les pratiques des légumes les plus importantes sont notées pour la culture de tomate par 22 exploitations, l'amarante par 24 exploitations, l'oignon par 20 exploitations et l'aubergine par 24 exploitations.

Toutes les ventes de la production de ces exploitations sont effectuées sur le marché local.

Les engrais ont été utilisés par 21 sur 22 exploitations la tomate, 18 sur 24 exploitations pour l'amarante, 18 sur 20 exploitations pour l'oignon, 23 sur 24 exploitations pour l'aubergine. L'utilisation des **produits phytosanitaires** a été déclarée quasiment par le même nombre d'exploitations pour ces 4 cultures (tomate, amarante, oignon et aubergine).

g) Cultures fruitières

La superficie totale exploitée par les exploitations recensées pour les cultures fruitières est de 256,2 Ha dont 169,5 Ha (66,2% de la superficie totale des cultures fruitières) sont occupées par les avocatiers. Viennent ensuite loin derrière le prunier du Japon (22 Ha), le fruit de la passion (19,8 Ha), le manguiier (14,8 Ha), l'ananas (12,3 Ha), le mandarinier (11 Ha) (voir Tableau EM32).

Tableau EM32: Superficie totale déclarée par type de culture fruitière selon la province (Ha)

PROVINCES	AVOCATIER	ORANGER	MANDARINIER	CITRONNIER	MANGUIER	PRUNIER DE JAPON	FRUIT DE LA PASSION	PAPAYER	GOYAVIER	ACQUIER	ANANAS	PASTÈQUE	ANONE/ CŒUR DE BŒUF	TOTAL
ENSEMBLE	169,5	1,2	11,0	2,0	14,8	22,0	19,8	0,1	1,2	1,0	12,3	0,5	1,0	256,2
BUHUMUZA	32,0	-	-	-	-	6,4	4,1	-	-	-	9,0	-	-	51,5
BUJUMBURA	1,0	-	-	2,0	11,0	9,6	5,2	-	1,0	-	0,3	-	-	30,0
BURUNGA	7,5	-	-	-	2,3	5,5	2,5	0,1	-	-	-	0,2	1,0	19,1
BUTANYERERA	79,3	0,2	11,0	-	1,0	-	-	-	0,2	1,0	-	0,3	-	92,9
GITEGA	49,7	1,0	-	0,0	0,5	0,4	8,0	-	-	-	3,0	-	-	62,7

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Les trois principales cultures fruitières pratiquées par les exploitations sont : l'avocatier pratiqué par 34 exploitations, le prunier du Japon par 22 exploitations et le fruit de la passion par 18 exploitations.

La production de ces trois cultures est principalement vendue sur le marché local par 33 exploitations pour l'avocat, 22 exploitations pour le prunier du Japon et 16 exploitations pour le fruit de la passion. Seules 3 exploitations exportent de l'avocat et 2 le fruit de la passion.

Les engrais ont été utilisés par 12 exploitations pour l'avocat, 20 exploitations pour le fruit du Japon et 15 pour le fruit de la passion. L'utilisation des **produits phytosanitaires** a été déclarée quasiment par le même nombre d'exploitations pour ces 3 cultures (avocat, prune du Japon et fruit de la passion).

h) Cultures de rente

Le Tableau EM33 indique une superficie totale de 7 144,7 Ha exploitée par les exploitations recensées pour les cultures de rente. Les principales cultures de rente sont la canne à sucre qui couvre 3 880,5 Ha, soit 54,3% de la superficie totale des cultures de rente. En termes de superficie, le thé est la deuxième culture de rente qui occupe 2 897,8 Ha, soit 40,6% de la superficie total des cultures de rente. Viennent ensuite dans l'ordre, le patchouli avec 200 Ha, le café avec 98,8 Ha, le palmier à huile avec 67,5 Ha. La culture de tabac par les exploitations agropastorales de type moderne est marginale (0,1 Ha).

Tableau EM33: Superficie totale déclarée par type de culture de rente selon la province (Ha)

PROVINCES	CAFÉIER	THÉIER	PALMIER À HUILE	THE-VERT	TABAC	CANNE À SUCRE	PATCHOULI	TOTAL
ENSEMBLE	98,8	2 897,5	67,5	0,3	0,1	3 880,5	200,0	7 144,7
BUHUMUZA	27,5	-	56,0	-	-	-	-	83,5
BUJUMBURA	11,0	378,4	7,5	-	-	0,5	200,0	597,3
BURUNGA	1,0	1 840,0	-	-	-	3 880,0	-	5 721,0
BUTANYERERA	29,1	600,0	4,0	0,3	-	-	-	633,3
GITEGA	30,3	79,1	-	-	0,1	-	-	109,6

Source : Burundi-RGPHAE 2025

i) Cultures fourragères

Le tableau EM34 montre une superficie totale de 83,5 Ha pour les cultures fourragères exploitées par les exploitations agropastorales de type moderne recensées. Cette superficie est principalement imputable au Tripsacum avec 41,7 Ha, soit 49,9% de la superficie totale des cultures fourragères et au Pennisetum avec 30,4 Ha, soit 36,4% de la superficie totale des cultures fourragères.

Tableau EM34: Superficie totale déclarée par type de cultures fourragères selon la province (Ha)

PROVINCES	TRIPSACUM	PENNISETU M	SETARIA	ROSEAUX	CALLIANDR A	LEUCENA	MUCUNA	TOTAL
ENSEMBLE	41,7	30,4	0,6	7,2	2,5	0,0	1,2	83,5
BUHUMUZA	8,1	1,4	-	-	-	-	-	9,5
BUJUMBURA	1,5	1,0	-	-	1,0	-	-	3,5
BURUNGA	7,0	5,5	0,1	1,0	0,3	-	-	13,8
BUTANYERERA	5,4	5,5	-	6,2	0,2	0,0	1,0	18,3
GITEGA	19,7	17,0	0,5	-	1,0	-	0,2	38,5

Source : Burundi-RGPHAE 2025

III.5. ELEVAGE

a) Exploitations possédant des animaux

Le Tableau EM35 montre que les principales espèces élevées par les exploitations agropastorales de type moderne recensées sont les bovins, les porcins, les caprins, les lapins et les poules pondeuses. En effet, 311 exploitations ont des bovins (soit 47 % de l'ensemble des exploitations recensées), 182 exploitations ont des porcins (27,5% des exploitations), 159 exploitations élèvent des caprins (24,1% des exploitations, 97 exploitations ont des lapins (14,7% des exploitations) et 93 exploitations élèvent des poules pondeuses (14,1% des exploitations).

Tableau EM35: Répartition des exploitations modernes selon la possession des animaux d'élevage

PROVINCES	BOVINS	OVINS	CAPRINS	PORCINS	LAPINS	POULETS DE CHAIR	POULES PONDEUSES	CANARDS	PINTADES	DINDES
ENSEMBLE	311	65	159	182	97	51	93	35	3	6
BUHUMUZA	33	4	24	23	10	4	16	4	1	1
BUJUMBURA	60	11	35	36	20	16	22	5	-	-
BURUNGA	79	26	35	37	14	8	24	9	2	-
BUTANYERERA	101	19	48	55	32	14	19	10	1	-
GITEGA	117	31	52	68	35	17	36	16	1	5

Source : Burundi-RGPHAE 2025

b) Effectifs des animaux

Le Tableau EM36 indique que le cheptel possédé par les exploitations agropastorales de type moderne recensées se répartit pour les principales espèces comme suit :

- 4 414 bovins dont 1 315 dans la province de Gitega (29,8%) et 1 101 dans la province Bujumbura (24,9%) ;
- 2 515 caprins dont 37,5% sont dans la province de Buhumuza (943 caprins) ;
- 9 290 porcins dont les 72,5% se trouvent dans la province de Bujumbura (6735 porcins) ;
- 4 737 lapins principalement dans la province de Gitega (1 829 lapins, soit 38,6% du total), dans celle de Bujumbura (1 358 lapins, soit 28,7%) et dans celle de Butanyerera (1 099 lapins, soit 23,2%).

Tableau EM36: Effectif du cheptel possédé par les exploitations modernes par province selon l'espèce

PROVINCES	BOVINS	OVINS	CAPRINS	PORCINS	LAPINS	VOLAILLES
ENSEMBLE	4 414	758	2 515	9 290	4 737	31 800
BUHUMUZA	230	16	943	252	271	680
BUJUMBURA	1 101	54	231	6 735	1 358	7 100
BURUNGA	825	229	527	910	180	2 310
BUTANYERERA	943	184	329	563	1 099	1 708
GITEGA	1 315	275	485	830	1 829	20 002

Source : Burundi-RGPHAE 2025

c) Produits vétérinaires

Les antibiotiques sont les produits vétérinaires utilisés par le plus grand nombre d'exploitations (326 exploitations, 49,3% de l'ensemble des exploitations). Ensuite viennent dans l'ordre les vermifuges (243 exploitations, soit 36,8%), les vaccins (220 exploitations, soit 33,3%), les acaricides/pesticides (172 exploitations, soit 26%), les désinfectants (145 exploitations, soit 21,9%) et les antipyrétiques/anti-inflammatoires (124 exploitations, soit 18,8%).

Tableau EM37: Répartition des exploitations modernes par type de produit vétérinaire utilisé selon la province

PROVINCES	ANTIBIOTIQUES	ANTIPYRÉTIQUES/ANTI-INFLAMMATOIRES	DÉSINFECTANTS	ACARCIDES/PESTICIDES	VERMIFUGES	VACCINS	AUTRES PRODUITS
ENSEMBLE	326	124	145	172	243	220	36
BUHUMUZA	34	12	24	16	23	22	5
BUJUMBURA	79	18	37	36	57	59	9
BURUNGA	92	48	27	57	57	44	6
BUTANYERERA	103	44	41	54	67	61	12
GITEGA	110	50	43	66	96	78	10

Source : Burundi-RGPHAE 2025

d) Apiculture

Comme le montre le Tableau EM38, il n'y a que 3 exploitations agropastorales de type moderne qui ont déclaré la possession de ruches artisanales. Parmi ces exploitations, 2 se trouvent dans la province de Bujumbura et notamment dans les communes de Mugina et Ntakangwa, et 1 dans la province de Butanyerera, plus précisément dans la commune de Kirundo.

En ce qui concerne les ruches modernes, 2 exploitations en possèdent dans la province de Bujumbura, notamment dans les communes de Mugina et Ntakangwa, 1 exploitation dans la province de Butanyerera (commune de Kirundo) et 1 exploitation dans la province de Gitega (commune de Karusi).

Tableau EM38: Répartition des exploitations modernes par province selon la possession de ruches

PROVINCES	RUCHES ARTISANALES		RUCHES MODERNES	
	NON	OUI	NON	OUI
ENSEMBLE	658	3	657	4
BUHUMUZA	56	-	56	-
BUJUMBURA	164	2	164	2
BURUNGA	130	-	130	-
BUTANYERERA	145	1	145	1
GITEGA	163	-	162	1

Source : Burundi-RGPHAE 2025

III .6. PECHE-AQUACULTURE

a) Pêche

La pêche n'est pas pratiquée par les exploitations agropastorales de type moderne recensées selon leur propre déclaration. Les 661 exploitations recensées n'exercent donc aucune activité de pêche quel que soit le type (pêche lacustre, pêche continentale et pêche artisanale).

b) Aquaculture

La pratique de l'aquaculture est faible comme le montre le Tableau EM39. En effet, il y a 11 exploitations qui font de la pisciculture dont 7 sont situées dans la province de Bujumbura.

La seule exploitation qui fait de la pisciculture associée se trouve également dans la province de Bujumbura.

Aucune des 661 exploitations agropastorales de type moderne recensées ne pratique la rizipisciculture.

Tableau EM39: Répartition des exploitations modernes pratiquant l'aquaculture par type selon la province

PROVINCES	PISCICULTURE		RIZI-PISCICULTURE		PISCICULTURE ASSOCIÉE		AUTRE TYPE D'ACQUACULTURE	
	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI
ENSEMBLE	650	11	661	-	660	1	659	2
BUHUMUZA	55	1	56	-	56	-	56	-
BUJUMBURA	159	7	166	-	165	1	165	1
BURUNGA	128	2	130	-	130	-	130	-
BUTANYERERA	145	1	146	-	146	-	145	1
GITEGA	163	-	163	-	163	-	163	-

Source : Burundi-RGPHAE 2025

Les exploitations qui font de la pisciculture possèdent 120 étangs ou bassins pour l'activité de pisciculture.

Ces étangs ou bassins se répartissent dans 4 provinces : Bujumbura (94 étangs ou bassins dont 78 dans la seule commune de Mpanda), Burunga (13 étangs ou bassins), Butanyerera (11 étangs ou bassins) et Buhumuza (2 étangs ou bassins) (voir tableau EM40).

Les exploitations qui pratiquent la pisciculture associée, possèdent quant à elles 10 étangs ou bassins tous situés dans la province de Bujumbura, précisément dans la commune de Mpanda.

Tableau EM40: Nombre d'étangs possédés par les exploitations modernes par province/commune selon le type de pisciculture

PROVINCES/COMMUNES	NOMBRE D'ÉTANGS OU BASSINS POSSÉDÉS POUR LA PISCICULTURE	NOMBRE D'ÉTANGS OU BASSINS POSSÉDÉS POUR LA PISCICULTURE ASSOCIÉE	QUEL EST LE NOMBRE D'ÉTANGS OU BASSINS POSSÉDÉS POUR LA AUTRE TYPE D'ACTIVITÉ
ENSEMBLE	120	10	8
BUHUMUZA	2	-	-
GISAGARA	2	-	-
BUJUMBURA	94	10	4
MPANDA	78	10	4
MUGERE	6	-	-
MUKAZA	2	-	-
NTAHANGWA	8	-	-
BURUNGA	13	-	-
MUSONGATI	10	-	-
NYANZA	3	-	-
BUTANYERERA	11	-	4
KIR	-	-	4
NGOZI	11	-	-

Source : Burundi-RGPHAE 2025

ANNEXES

ANNEXE I : TABLEAUX

Tableau EM41 - Répartition des exploitations modernes par province/commune selon le statut

PROVINCES/COMMUNES	EXPLOITATION PRIVEE COLLECTIVE	EXPLOITATION INDIVIDUELLE	EXPLOITATION DE L'ETAT	EXPLOITATION MIXTE (ETAT - PRIVE)	TOTAL
BURUNDI	88	554	15	4	661
BUHUMUZA	6	49	1	0	56
BUTIHINDA	3	3	0	0	6
CANKUZO	0	13	1	0	14
GISAGARA	1	9	0	0	10
GISURU	0	2	0	0	2
MUYINGA	2	14	0	0	16
RUYIGI	0	8	0	0	8
BUJUMBURA	30	132	3	1	166
BUBANZA	0	17	1	0	18
BUKINANYANA	0	3	0	0	3
CIBITOKE	2	7	1	0	10
ISARE	2	21	0	1	24
MPANDA	5	10	0	0	15
MUGERE	6	12	0	0	18
MUGINA	1	5	1	0	7
MUKAZA	4	3	0	0	7
NTAHANGWA	1	21	0	0	22
RWIBAGA	9	33	0	0	42
BURUNGA	22	103	4	1	130
BURURI	2	5	1	0	8
MAKAMBA	7	44	1	0	52
MATANA	4	11	2	0	17
MUSONGATI	1	22	0	0	23
NYANZA	6	12	0	0	18
RUMONGE	0	4	0	0	4
RUTANA	2	5	0	1	8
BUTANYERERA	6	135	3	2	146
BUSONI	0	10	0	0	10
KAYANZA	0	14	0	0	14
KIREMBA	1	25	1	0	27
KIRUNDO	1	30	0	0	31
MATONGO	0	4	1	0	5
MUHANGA	0	18	0	0	18
NGOZI	2	25	1	2	30
TANGARA	2	9	0	0	11
GITEGA	24	135	4	0	163
BUGENDANA	2	2	0	0	4
GISHUBI	2	11	0	0	13
GITEGA	7	8	1	0	16
KARUSI	2	42	0	0	44
KIGANDA	2	6	0	0	8
MURAMVYA	2	6	0	0	8
MWARO	2	28	3	0	33
NYABIHANGA	1	16	0	0	17
SHOMBO	4	16	0	0	20

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau EM42 - Répartition des exploitations modernes par province/commune selon la principale activité pratiquée

PROVINCES/COMMUNES	AGRICULTURE	ELEVAGE	FORESTERIE	AQUACULTURE/PI SCULTURE	APICULTURE	MYCICULTURE	TOTAL
BURUNDI	558	86	1	7	3	6	661
BUHUMUZA	50	4	0	1	0	1	56
BUTIHINDA	5	1	0	0	0	0	6
CANKUZO	14	0	0	0	0	0	14
GISAGARA	9	0	0	1	0	0	10
GISURU	2	0	0	0	0	0	2
MUYINGA	15	0	0	0	0	1	16
RUYIGI	5	3	0	0	0	0	8
BUJUMBURA	124	31	1	4	2	4	166
BUBANZA	14	3	0	0	0	1	18
BUKINANYANA	3	0	0	0	0	0	3
CIBITOKÉ	9	1	0	0	0	0	10
ISARE	18	5	1	0	0	0	24
MPANDA	10	4	0	1	0	0	15
MUGERE	10	5	0	1	0	2	18
MUGINA	6	0	0	0	1	0	7
MUKAZA	3	3	0	1	0	0	7
NTAHANGWA	10	9	0	1	1	1	22
RWIBAGA	41	1	0	0	0	0	42
BURUNGA	113	16	0	1	0	0	130
BURURI	5	3	0	0	0	0	8
MAKAMBA	50	2	0	0	0	0	52
MATANA	15	2	0	0	0	0	17
MUSONGATI	22	1	0	0	0	0	23
NYANZA	11	6	0	1	0	0	18
RUMONGE	2	2	0	0	0	0	4
RUTANA	8	0	0	0	0	0	8
BUTANYERERA	136	8	0	1	1	0	146
BUSONI	9	1	0	0	0	0	10
KAYANZA	13	1	0	0	0	0	14
KIREMBA	27	0	0	0	0	0	27
KIRUNDO	27	3	0	0	1	0	31
MATONGO	4	1	0	0	0	0	5
MUHANGA	18	0	0	0	0	0	18
NGOZI	28	1	0	1	0	0	30
TANGARA	10	1	0	0	0	0	11
GITEGA	135	27	0	0	0	1	163
BUGENDANA	3	1	0	0	0	0	4
GISHUBI	7	6	0	0	0	0	13
GITEGA	11	5	0	0	0	0	16
KARUSI	37	7	0	0	0	0	44
KIGANDA	6	1	0	0	0	1	8
MURAMVYA	7	1	0	0	0	0	8
MWARO	29	4	0	0	0	0	33
NYABIHANGA	16	1	0	0	0	0	17
SHOMBO	19	1	0	0	0	0	20

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau EM43 - Répartition des exploitations modernes par province/commune selon le type de cultures pratiquées

PROVINCES/COMMUNES	CULTURES VIVRIÈRES	CULTURES MARAÎCHÈRES	ARBORICULTURE FRUITIÈRE	CULTURES INDUSTRIELLES OU DE RENTE	CULTURES FOURRAGÈRES
BURUNDI	558	126	93	55	69
BUHUMUZA	44	20	14	6	6
BUTIHINDA	5	1	1	1	-
CANKUZO	14	10	-	1	3
GISAGARA	10	-	-	-	-
GISURU	-	-	-	2	-
MUYINGA	8	6	10	1	2
RUYIGI	7	3	3	1	1
BUJUMBURA	116	24	25	15	5
BUBANZA	15	1	1	5	-
BUKINANYANA	3	-	-	-	-
CIBITOKE	8	1	2	2	3
ISARE	15	11	6	3	1
MPANDA	13	-	-	-	-
MUGERE	7	5	3	-	-
MUGINA	5	-	-	1	-
MUKAZA	3	-	2	-	-
NTAHANGWA	12	5	5	2	-
RWIBAGA	35	1	6	2	1
BURUNGA	118	24	10	6	13
BURURI	8	1	1	-	1
MAKAMBA	50	6	3	2	5
MATANA	15	2	2	2	4
MUSONGATI	20	8	-	1	-
NYANZA	14	7	4	-	3
RUMONGE	4	-	-	-	-
RUTANA	7	-	-	1	-
BUTANYERERA	138	28	17	14	19
BUSONI	7	7	5	4	4
KAYANZA	13	-	-	-	-
KIREMBA	27	-	1	2	1
KIRUNDO	28	12	6	3	8
MATONGO	4	-	1	1	1
MUHANGA	18	1	1	3	4
NGOZI	30	8	3	1	1
TANGARA	11	-	-	-	-
GITEGA	142	30	27	14	26
BUGENDANA	3	1	-	-	1
GISHUBI	6	2	2	-	-
GITEGA	13	3	2	-	2
KARUSI	41	1	5	4	2
KIGANDA	6	2	3	1	2
MURAMVYA	6	4	2	1	4
MWARO	32	5	6	2	7
NYABIHANGA	16	1	4	-	1
SHOMBO	19	11	3	6	7

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau EM44 - Répartition des exploitations modernes par province/commune selon le type d'élevages pratiqués

PROVINCES/COMMUNES	BOVINS	OVINS	CAPRINS	PORCINS	LAPINS	VOLAILLE
BURUNDI	390	91	194	219	111	231
BUHUMUZA	33	4	24	23	10	26
BUTIHINDA	3	-	4	2	1	3
CANKUZO	14	2	11	9	7	10
GISAGARA	5	-	1	4	-	-
GISURU	1	-	-	2	-	1
MUYINGA	5	-	5	3	-	2
RUYIGI	5	2	3	3	2	10
BUJUMBURA	60	11	35	36	20	43
BUBANZA	9	2	10	9	1	9
BUKINANYANA	3	1	2	2	2	-
CIBITOKÉ	5	2	1	2	2	1
ISARE	5	2	8	9	3	8
MPANDA	6	-	1	4	-	4
MUGERE	1	-	4	4	2	2
MUKAZA	1	-	1	1	2	3
NTAHANGWA	6	1	3	3	6	15
RWIBAGA	24	3	5	2	2	1
BURUNGA	79	26	35	37	14	43
BURURI	3	-	1	2	-	-
MAKAMBA	31	10	9	17	4	12
MATANA	14	5	3	1	3	3
MUSONGATI	17	5	12	11	4	13
NYANZA	8	5	5	5	3	13
RUMONGE	-	-	2	1	-	2
RUTANA	6	1	3	-	-	-
BUTANYERERA	101	19	48	55	32	44
BUSONI	5	2	5	3	2	5
KAYANZA	7	4	4	6	4	6
KIREMBA	20	5	12	10	5	7
KIRUNDO	21	5	16	19	11	19
MATONGO	3	1	1	1	-	1
MUHANGA	16	1	3	5	2	2
NGOZI	21	1	5	9	6	4
TANGARA	8	-	2	2	2	-
GITEGA	117	31	52	68	35	75
BUGENDANA	3	1	-	2	-	4
GISHUBI	3	1	-	1	-	6
GITEGA	9	3	3	8	6	14
KARUSI	38	6	19	15	7	18
KIGANDA	3	2	2	3	4	5
MURAMVYA	4	-	1	2	2	4
MWARO	27	11	9	14	6	6
NYABIHANGA	14	3	9	8	5	2
SHOMBO	16	4	9	15	5	16

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

-

Tableau EM45 - Répartition des exploitations modernes par province/commune selon le statut du responsable de gestion

PROVINCES/COMMUNES	PROPRIÉTAIRE	GÉRANT OU RÉGISSEUR	ASSOCIÉ	TOTAL
BURUNDI	438	206	17	661
BUHUMUZA	32	23	1	56
BUTIHINDA	4	2	-	6
CANKUZO	6	8	-	14
GISAGARA	8	1	1	10
GISURU	1	1	-	2
MUYINGA	12	4	-	16
RUYIGI	1	7	-	8
BUJUMBURA	109	52	5	166
BUBANZA	15	3	-	18
BUKINANYANA	2	1	-	3
CIBITOKÉ	8	2	-	10
ISARE	16	8	-	24
MPANDA	6	7	2	15
MUGERE	12	6	-	18
MUGINA	5	1	1	7
MUKAZA	5	2	-	7
NTAHANGWA	11	9	2	22
RWIBAGA	29	13	-	42
BURUNGA	92	37	1	130
BURURI	5	3	-	8
MAKAMBA	41	11	-	52
MATANA	7	9	1	17
MUSONGATI	15	8	-	23
NYANZA	17	1	-	18
RUMONGE	4	-	-	4
RUTANA	3	5	-	8
BUTANYERERA	101	39	6	146
BUSONI	8	2	-	10
KAYANZA	11	3	-	14
KIREMBA	23	4	-	27
KIRUNDO	22	5	4	31
MATONGO	2	2	1	5
MUHANGA	14	4	-	18
NGOZI	12	17	1	30
TANGARA	9	2	-	11
GITEGA	104	55	4	163
BUGENDANA	-	3	1	4
GISHUBI	12	1	-	13
GITEGA	11	4	1	16
KARUSI	31	12	1	44
KIGANDA	5	3	-	8
MURAMVYA	3	4	1	8
MWARO	18	15	-	33
NYABIHANGA	9	8	-	17
SHOMBO	15	5	-	20

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau EM46 - Répartition des exploitations modernes par province/commune selon le sexe du gérant

PROVINCES/COMMUNES	MASCULIN	FEMININ	TOTAL
BURUNDI	514	147	661
BUHUMUZA	40	16	56
BUTIHINDA	6	-	6
CANKUZO	6	8	14
GISAGARA	8	2	10
GISURU	2	-	2
MUYINGA	12	4	16
RUYIGI	6	2	8
BUJUMBURA	113	53	166
BUBANZA	14	4	18
BUKINANYANA	3	-	3
CIBITOKÉ	9	1	10
ISARE	11	13	24
MPANDA	11	4	15
MUGERE	13	5	18
MUGINA	4	3	7
MUKAZA	5	2	7
NTAHANGWA	12	10	22
RWIBAGA	31	11	42
BURUNGA	106	24	130
BURURI	7	1	8
MAKAMBA	40	12	52
MATANA	16	1	17
MUSONGATI	21	2	23
NYANZA	11	7	18
RUMONGE	3	1	4
RUTANA	8	-	8
BUTANYERERA	121	25	146
BUSONI	9	1	10
KAYANZA	10	4	14
KIREMBA	26	1	27
KIRUNDO	25	6	31
MATONGO	4	1	5
MUHANGA	17	1	18
NGOZI	19	11	30
TANGARA	11	-	11
GITEGA	134	29	163
BUGENDANA	3	1	4
GISHUBI	8	5	13
GITEGA	14	2	16
KARUSI	35	9	44
KIGANDA	8	-	8
MURAMVYA	7	1	8
MWARO	27	6	33
NYABIHANGA	14	3	17
SHOMBO	18	2	20

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

TABLEAU EM147 : Superficie totales déclarées des exploitations modernes selon le type de surface par province et par commune (Ha)

PROVINCES/COMMUNES	SUPERFICIE TOTALE DE L'EXPLOITATION	SUPERFICIE MISE EN VALEUR	SUPERFICIE MISE EN JACHÈRE	SUPERFICIE BOISÉE	SUPERFICIE DES PRAIRIES ET PÂTURAGES
BURUNDI	19 572,9	12 958,3	1 247,6	2 388,1	2 511,0
BUHUMUZA	1 156,7	981,3	68,8	58,7	18,8
BUTHINDA	668,0	633,3	6,0	15,0	7,3
CANKUZO	149,7	100,0	21,0	17,7	7,5
GISAGARA	87,0	74,0	8,3	0,5	2,0
GISURU	60,0	56,0	2,0	0,5	-
MUYINGA	126,0	82,0	8,0	21,0	1,0
RUYIGI	66,0	36,1	23,5	4,0	1,0
BUJUMBURA	2 705,5	2 001,6	173,6	291,5	103,2
BUBANZA	675,8	638,7	-	4,6	32,0
BUKINANYANA	37,0	9,5	11,5	9,5	3,5
CIBITOKI	219,0	118,1	11,5	10,0	34,9
ISARE	89,5	40,0	21,3	12,5	4,5
MPANDA	151,9	114,5	4,5	0,2	4,1
MUGERE	219,9	215,4	0,5	-	-
MUGINA	621,5	387,0	10,0	221,0	0,5
MUKAZA	124,4	122,7	-	-	-
NTAHANGWA	245,7	168,1	13,8	9,9	17,3
RWIBAGA	320,7	187,7	100,5	23,8	6,5
BURUNGA	10 259,5	6 777,3	485,4	689,9	2 173,2
BURURI	853,5	265,0	265,5	5,0	297,5
MAKAMBA	306,8	240,3	24,6	22,2	3,8
MATANA	2 812,5	2 012,5	153,0	599,3	5,4
MUSONGATI	290,6	224,2	23,5	18,5	10,0
NYANZA	82,9	58,1	6,3	4,0	8,5
RUMONGE	24,8	15,8	6,8	1,0	1,0
RUTANA	5 888,5	3 961,4	5,8	40,0	1 847,0
BUTANYERERA	2 784,7	1 734,6	200,7	729,8	54,5
BUSONI	252,3	227,1	0,3	16,0	4,1
KAYANZA	110,1	66,5	27,9	8,0	5,2
KIREMBA	169,1	144,6	7,0	9,9	1,5
KIRUNDO	444,0	350,3	42,3	17,4	20,1
MATONGO	1 272,0	618,9	30,0	610,5	9,5
MUHANGA	181,5	98,0	58,4	24,0	0,1
NGOZI	288,1	175,7	25,9	43,6	12,0
TANGARA	67,5	53,5	9,0	0,5	2,0
GITEGA	2 666,5	1 463,6	319,1	618,2	161,4
BUGENDANA	90,0	56,5	7,0	0,5	22,0
GISHUBI	15,3	9,7	1,1	1,2	0,0
GITEGA	257,3	128,0	23,3	59,0	27,4
KARUSI	387,5	276,2	33,9	50,2	6,9
KIGANDA	40,7	27,0	3,2	8,1	1,0
MURAMVYA	210,6	166,7	6,0	22,9	7,0
MVARO	1 163,8	519,2	163,8	359,3	89,1
NYABIHANGA	176,4	87,1	36,9	39,1	6,9
SHOMBO	325,0	193,3	44,1	78,0	1,0

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau EM48 : - Répartition des exploitations modernes par province/commune selon l'existence d'un système de comptabilité

PROVINCES/COMMUNES	NON	OUI	TOTAL
BURUNDI	188	473	661
BUHUMUZA	6	50	56
BUTIHINDA	-	6	6
CANKUZO	-	14	14
GISAGARA	2	8	10
GISURU	-	2	2
MUYINGA	1	15	16
RUYIGI	3	5	8
BUJUMBURA	38	128	166
BUBANZA	6	12	18
BUKINANYANA	-	3	3
CIBITOKI	1	9	10
ISARE	6	18	24
MPANDA	6	9	15
MUGERE	3	15	18
MUGINA	3	4	7
MUKAZA	2	5	7
NTAHANGWA	4	18	22
RWIBAGA	7	35	42
BURUNGA	41	89	130
BURURI	1	7	8
MAKAMBA	14	38	52
MATANA	2	15	17
MUSONGATI	20	3	23
NYANZA	3	15	18
RUMONGE	-	4	4
RUTANA	1	7	8
BUTANYERERA	58	88	146
BUSONI	3	7	10
KAYANZA	3	11	14
KIREMBA	23	4	27
KIRUNDO	6	25	31
MATONGO	4	1	5
MUHANGA	8	10	18
NGOZI	5	25	30
TANGARA	6	5	11
GITEGA	45	118	163
BUGENDANA	1	3	4
GISHUBI	4	9	13
GITEGA	3	13	16
KARUSI	21	23	44
KIGANDA	-	8	8
MURAMVYA	1	7	8
MWARO	2	31	33
NYABIHANGA	3	14	17
SHOMBO	10	10	20

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau EM49 : - Répartition des exploitations modernes par province/commune selon l'existence d'un numéro d'identification financière (NIF)

PROVINCES/COMMUNES	NON	OUI	Total
BURUNDI	95	566	661
BUHUMUZA	4	52	56
BUTIHINDA	-	6	6
CANKUZO	4	10	14
GISAGARA	-	10	10
GISURU	-	2	2
MUYINGA	-	16	16
RUYIGI	-	8	8
BUJUMBURA	20	146	166
BUBANZA	2	16	18
BUKINANYANA	2	1	3
CIBITOKÉ	1	9	10
ISARE	2	22	24
MPANDA	1	14	15
MUGERE	-	18	18
MUGINA	-	7	7
MUKAZA	-	7	7
NTAHANGWA	-	22	22
RWIBAGA	12	30	42
BURUNGA	26	104	130
BURURI	1	7	8
MAKAMBA	22	30	52
MATANA	1	16	17
MUSONGATI	1	22	23
NYANZA	1	17	18
RUMONGE	-	4	4
RUTANA	-	8	8
BUTANYERERA	20	126	146
BUSONI	-	10	10
KAYANZA	2	12	14
KIREMBA	2	25	27
KIRUNDO	7	24	31
MATONGO	-	5	5
MUHANGA	1	17	18
NGOZI	7	23	30
TANGARA	1	10	11
GITEGA	25	138	163
BUGENDANA	-	4	4
GISHUBI	-	13	13
GITEGA	-	16	16
KARUSI	13	31	44
KIGANDA	2	6	8
MURAMVYA	2	6	8
MWARO	3	30	33
NYABIHANGA	-	17	17
SHOMBO	5	15	20

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

Tableau EM50 : : Nombre total de salariés permanents par province/commune selon le niveau d'instruction

PROVINCES/COMMUNES	NON	OUI	Total
BURUNDI	105	556	661
BUHUMUZA	1	55	56
BUTIHINDA	1	5	6
CANKUZO	-	14	14
GISAGARA	-	10	10
GISURU	-	2	2
MUYINGA	-	16	16
RUYIGI	-	8	8
BUJUMBURA	29	137	166
BUBANZA	3	15	18
BUKINANYANA	2	1	3
CIBITOKÉ	1	9	10
ISARE	4	20	24
MPANDA	2	13	15
MUGERE	-	18	18
MUGINA	2	5	7
MUKAZA	-	7	7
NTAHANGWA	1	21	22
RWIBAGA	14	28	42
BURUNGA	26	104	130
BURURI	2	6	8
MAKAMBA	19	33	52
MATANA	1	16	17
MUSONGATI	-	23	23
NYANZA	4	14	18
RUMONGE	-	4	4
RUTANA	-	8	8
BUTANYERERA	20	126	146
BUSONI	1	9	10
KAYANZA	2	12	14
KIREMBA	2	25	27
KIRUNDO	3	28	31
MATONGO	-	5	5
MUHANGA	5	13	18
NGOZI	6	24	30
TANGARA	1	10	11
GITEGA	29	134	163
BUGENDANA	-	4	4
GISHUBI	-	13	13
GITEGA	5	11	16
KARUSI	9	35	44
KIGANDA	-	8	8
MURAMVYA	1	7	8
MVARO	6	27	33
NYABIHANGA	1	16	17
SHOMBO	7	13	20

Source : BURUNDI-RGPHAE 2024

ANNEXE II : PERSONNEL NATIONAL

PRENOMS ET NOMS	FONCTION OFFICIELLE	INSTITUTION
Honorable Nestor NAHONTUYE	Premier Ministre de la République et Président du Comité National d'Orientation du Recensement (CNOR)	PRIMATURE
Alain NDIKUMANA	Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique	MFBPE
Calinie MBARUSHIMANA	Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage	MINEAGRIE
Léonard BUTOYI	Assistant du Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage	MINEAGRIE
Nicolas NDAYISHIMIYE	Président du BCR, DG/INSBU	BCR
Pacifique NIYINYITUNGIYE	Directeur/DSIEAE, Vice-Président du BCR	BCR
Jean NDAYITWAYEKO	Directeur de la Population/MIDCSP, Vice- Président du BCR	BCR
Pierre Claver MANIRAKIZA	Directeur Technique du RGPHAE	BCR
Charles NDIZEYE	Directeur Administratif et Financier	BCR
Pierre Claver KAYIRO	Chef du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Dominique NDAYEGAMIYE	Chef du Service Informatique et Traitement	BCR
Alexis NIMUBONA	Chef du Service Analyse et Publication	BCR
Audace NTAKIRUTIMANA	Chef du Service Cartographie	BCR
Prosper NGABIRANO	Chef du Service Communication, Sensibilisation et Diffusion	BCR
Philippe NIYONZIMA	Chef du Service Finances et Comptabilité	BCR
Aimable BUTOYI	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Népomucène BURUKU	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Gabriel NTAKIZONKIZA	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Mélance NIBIGIRA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR

Evode HARAGAKIZA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR
Rodrigue MUGISHA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR
Andy NIHEZAGIRE	Cadre du Service Cartographie	BCR
Abdallah AMISSI	Cadre du Service Cartographie	BCR
Hermenegilde MBONICUYE	Cadre du Service Analyse et Publication	BCR
Merthus NIYONZIMA	Cadre du Service Communication, Sensibilisation et Diffusion	BCR
Félicité MINANI	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Stany HAKIZIMANA	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Evelyne NSHIMIRIMANA	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Delphine KAZE	Cadre du Service Finances et Comptabilité	BCR
Chantal ITANGISHAKA	Secrétaire au Secrétariat du BCR	BCR

ANNEXE III : SUPERVISEURS DU MODULE DES EXPLOITATIONS MODERNES (EM) ET ORGANISATIONS DES PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA)

PRENOMS ET NOMS	FONCTION OFFICIELLE	INSTITUTION
Aimable BUTOYI	Superviseur Muramvya	BCR
Népomucène BURUKU	Superviseur Gitega	BCR
Gabriel NTAKIZONKIZA	Superviseur Ruyigi	BCR
Rodrigue MUGISHA	Superviseur Ngozi	BCR
Evode HARAGAKIZA	Superviseur Cankuzo	BCR
Mélance NIBIGIRA	Superviseur Bubanza	BCR
Annie Christa INGABIRE	Superviseur Bururi	INSBU
Olivier MUGISHA	Superviseur Karusi	INSBU
Elvis MUHOZA	Superviseur Bujumbura	MINEAGRIE
Jean de Dieu MUNONDO	Superviseur Bujumbura Mairie	MINEAGRIE
Protais NIHORIMBERE	Superviseur Kayanza	INSBU
Frédéric NININHAZWE	Superviseur Rutana	INSBU
Jonathan NIYOKWIZERA	Superviseur Muyinga	MINEAGRIE
Dieudonne NSENGIYUMVA	Superviseur Makamba	INSBU
Onesphore NTAKIRUTIMANA	Superviseur Cibitoke	MINEAGRIE
Joel RUSEGURA	Superviseur Kirundo	MINEAGRIE
Jules Maurice UWIMANA	Superviseur Rumonge	MINEAGRIE
Nicolas NIKOYAGIZE	Superviseur Mwaro	INSBU

**ANNEXE IV : EQUIPE DE REDACTION – ATELIER D’ANALYSE DES DONNEES
DU MODULE DES EXPLOITATIONS MODERNES (EM) ET ORGANISATIONS DES
PRODUCTEURS AGRICOLES (OPA)**

PRENOMS ET NOMS	FONCTION OFFICIELLE	INSTITUTION
Pierre Claver MANIRAKIZA	Directeur Technique du RGPHAE	BCR
Philippe NIYONZIMA	Chef du Service Finances et Comptabilité	BCR
Aimable BUTOYI	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Népomucène BURUKU	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Gabriel NTAKIZONKIZA	Cadre du Service Méthodologie et Collecte	BCR
Rodrigue MUGISHA	Cadre du Service Informatique et Traitement	BCR
Annie Christa INGABIRE	Superviseur Bururi	INSBU
Olivier MUGISHA	Superviseur Karusi	INSBU
Elvis MUHOZA	Superviseur Bujumbura	MINEAGRIE
Jean de Dieu MUNONDO	Superviseur Bujumbura Mairie	MINEAGRIE
Protas NIHORIMBERE	Superviseur Kayanza	INSBU
Frederic NININHAZWE	Superviseur Rutana	INSBU
Jonathan NIYOKWIZERA	Superviseur Muyinga	MINEAGRIE
Dieudonne NSENGIYUMVA	Superviseur Makamba	INSBU
Onesphore NTAKIRUTIMANA	Superviseur Cibitoke	MINEAGRIE
Joel RUSEGURA	Superviseur Kirundo	MINEAGRIE
Jules Maurice UWIMANA	Superviseur Rumonge	MINEAGRIE
Tiral SIDI	Consultant International du RGAE/Statisticien spécialiste des enquêtes et recensements agricoles	BAD
Jean Marie RAKOTOVAO	Consultant International du RGAE/Statisticien spécialiste en méthodes de sondage pour les enquêtes agricoles	BAD
Paul N’GOMA-KIMBATSA	Conseiller Technique du RGAE	BAD

ANNEXE V : PERSONNEL INTERNATIONAL

PRENOMS ET NOMS	FONCTION OFFICIELLE	INSTITUTION
Pascal YEMBILINE	Responsable-Pays de la BAD au Burundi	BAD
Jean Claude NSABIMANA	Spécialiste en développement social, et Chargé du PEAPPJF de la BAD	BAD
Epaphrodite SEMYAMPI	Coordonnateur National du PEAPPJF de la BAD	BAD
Jeanne KANYANGE	Responsable Administratif et Financier du PEAPPJF de la BAD	BAD
Emmanuel NTAKIRUTIMANA	Spécialiste en Passation des Marchés PEAPPJF	BAD
Chantal UMUHIRE	Chargée supérieure en agriculture, et Chargée du BRIDEP	BAD
Christine DOVONOU	Consultante spécialiste en agriculture	BAD
Vincent NGENDAKUMANA	Statisticien Agricole en Chef au siège de la BAD	BAD
Paul N'GOMA-KIMBATSA	Conseiller Technique du RGAE	BAD
Tiral SIDI	Consultant International du RGAE/Statisticien spécialiste des enquêtes et recensements agricoles	BAD
Jean Marie RAKOTOVAO	Consultant International du RGAE/Statisticien spécialiste en méthodes de sondage pour les enquêtes agricoles	BAD
Judicaël ELIDJE	Représentant Résident au Burundi	UNFPA
Samuel NOUETAGNI	Conseiller Technique Principal du RGPHAE	UNFPA
Gervais BARAMPANZE	Consultant National RGPHAE	UNFPA
Cybela Leslie ITEKA	Stagiaire en Communication Digitale	UNFPA

Joachim LINGA KIDASI	Stagiaire en Communication Digitale	UNFPA
Dadémanao PISSANG TCHANGAI	Représentant Résident au Burundi	FAO
Umberto CINIGLIO	Officer-in-Charge/Chargé des Opérations	FAO
Apollinaire MASUGURU	Assistant au Représentant/Programme	FAO
Oscar NIYONZIMA	Assistant Technique au Programme	FAO
Joseph NSABIYABANDI	Expert international en statistiques agricoles	FAO